



PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

1

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 11^e jour du mois d'octobre 2022, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Sandra Denoncourt (parent substitut), Caroline Dumas (enseignante), Karine Henri-Bibeau (parent), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)

Messieurs Benjamin Bernier (élève), Alexis Dalpé (enseignant), Genest Hudon (parent), Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien) et Rémi Vachon (parent)

Directeur : Monsieur Tommy Poulin

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel) et Nancy St-Georges (parent)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Tommy Poulin, directeur, souhaite la bienvenue à toutes et à tous, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance. Il présente les nouveaux membres du conseil d'établissement.

2. CET22-1023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e) du conseil d'établissement;
4. Nomination d'un(e) secrétaire;
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2022;
6. Suivis du procès-verbal du 21 juin 2022;
7. Période de questions du public;
8. Formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement;
9. Règles de régie interne du conseil d'établissement;
10. Calendrier des séances du conseil d'établissement;
11. Résolution - Critère pour le choix des représentants de la communauté;
 - 11.1. Nomination des représentants de la communauté au conseil d'établissement (42 LIP);
12. Formule de dénonciation d'intérêts (70 LIP);
13. Sorties éducatives;
14. Budget de fonctionnement du conseil d'établissement;
15. PEVR et orientations de l'école;
16. Consultation des élèves par le conseil d'établissement;
17. Information du comité de parents;
18. Information de la direction :
 - 18.1. Priorités de l'année;
 - 18.2. Liste des sujets traités et lexique;
 - 18.3. Clientèle scolaire 2022-2023;
 - 18.4. Normes et modalités;
 - 18.5. Portes ouvertes;
 - 18.6. Rencontres parents-enseignants;
19. Information du personnel enseignant;
20. Information du personnel de soutien;
21. Information du personnel professionnel;
22. Information du Parlement de la Cité;
23. Information des représentants de la communauté;



24. Questions diverses;
 - 24.1. Commande des vêtements promotionnels du programme Santé globale;
25. Correspondance;
26. Coup de cœur;
27. Période de questions du public;
28. Date et heure de la prochaine séance;
29. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ÉLECTION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) ET D'UN(E) VICE-PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Poulin explique la procédure d'élection.

CET22-1024 Présidence

Monsieur Genest Hudon propose sa candidature.

À la suite de l'acceptation de monsieur Genest Hudon, Monsieur Poulin déclare celui-ci élu à titre de président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CET22-1025 Vice-présidence

Madame Annik Lavigne propose la candidature de monsieur Rémi Vachon.

À la suite de l'acceptation de monsieur Rémi Vachon, Monsieur Poulin déclare celui-ci élu à titre de vice-président du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. CET22-1026 NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE

Conformément à l'article 69 LIP, il est proposé par madame Karine Henri-Bibeau de désigner madame Annie Rodrigue pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. CET22-1027 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2022

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'adopter le procès-verbal du 21 juin 2022 tel que déposé (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JUIN 2022

Il n'y a aucun suivi.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

8. FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Poulin explique que les membres du conseil d'établissement ont l'obligation de suivre une formation élaborée par le MEQ. Celle-ci devra donc être complétée par les nouveaux membres.

9. CET22-1028 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (42 LIP)

Monsieur Tommy Poulin dépose un projet de *Règles de régie interne du conseil d'établissement* pour l'année scolaire 2022-2023 (Document 2). Après discussion, il est convenu de faire les modifications suivantes :



Point 9.5. : modifier 6 jours ouvrables avant la tenue de la rencontre par 5 jours avant la tenue de la rencontre.

Point 17.1. : Après la première phrase, ajouter *Il sera aussi possible d'obtenir un remboursement pour une boîte à lunch pour un montant fixe de 10 \$.*

Il est proposé par monsieur Rémi Vachon que les règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 soient établies telles que modifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CET22-1029 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Poulin dépose un projet de calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 (Document 3).

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'adopter le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CET22-1030 RÉSOLUTION - CRITÈRE POUR LE CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ (DOCUMENT 4)

Sur la proposition de madame Karine Henri-Bibeau, il est résolu d'adopter le critère suivant pour le choix des représentants de la communauté :

1. 1 des 2 membres représentants de la communauté doit être membre d'un organisme ou d'une organisation présent dans le milieu. L'autre représentant est choisi à la discrétion des membres du conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.1 Nomination des représentants de la communauté au conseil d'établissement (42 LIP)

En l'absence de candidatures, les membres sont invités à réfléchir à des personnes pouvant être intéressées à devenir représentants de la communauté au sein du conseil d'établissement. Ce point sera rediscuté lors de la prochaine rencontre.

12. FORMULE DE DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS (70 LIP)

Monsieur Tommy Poulin explique le formulaire de dénonciation d'intérêts (Document 5) qui doit être rempli et signé par chacun des membres du conseil d'établissement.

13. CET22-1031 SORTIES ÉDUCATIVES

Monsieur Poulin mentionne qu'une demande a été faite auprès de l'équipe-école afin qu'ils prévoient leurs sorties qui auront lieu en cours d'année. Ceci permettra qu'elles soient préalablement présentées lors des rencontres du conseil d'établissement pour approbation. Des dates limites ont d'ailleurs été données aux membres du personnel pour le dépôt des formulaires.

On demande que les sorties du programme Santé globale soient présentées en début d'année scolaire, soit avant que celles-ci aient lieu.

Monsieur Tommy Poulin fait la présentation des différentes sorties éducatives (Document 6). Il rappelle que les sorties *Marche pour l'urgence climatique*, *Visite de l'église Saint-Louis-de-France* et *Exploration professionnelle* avaient préalablement été autorisées via des consultations par courriel des membres.

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'approuver les demandes de sorties éducatives déposées au conseil d'établissement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Dix pour et une abstention pour motif de conflit d'intérêts (Rémi Vachon)



14. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Tommy Poulin mentionne que le budget de fonctionnement du conseil d'établissement est réservé aux remboursements des frais de déplacement, de repas ou de gardiennage. Le montant du budget sera connu sous peu et pourra être adopté lors de la prochaine séance. Comme les membres désirent un souper de fin d'année, ils doivent prévoir en faire l'organisation dont les modalités seront déterminées ultérieurement.

15. PEVR ET ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE

Monsieur Poulin mentionne que le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) doit être revu cette année. Une première rencontre, sous forme d'enquête appréciative, a eu lieu le 3 octobre avec tous les membres du personnel. Celle-ci a permis de jeter un regard sur le bilan du PEVR 2017-2023 et sur l'actualisation du PEVR 2023-2027. Le 14 novembre, monsieur Martial Gaudreau, directeur de notre centre de services scolaire, viendra rencontrer l'équipe-école dans le cadre de la tournée de la direction générale. Monsieur Poulin demande aux parents et élèves du conseil d'établissement de réfléchir sur ce qu'ils souhaitent pour leur école. Un retour à ce sujet sera fait à la prochaine rencontre.

16. CONSULTATION DES ÉLÈVES PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Monsieur Tommy Poulin rappelle que le conseil d'établissement doit consulter, au moins une fois par année scolaire, les élèves ou un groupe d'élèves. Ceci permet de connaître les élèves, d'ajuster ou d'actualiser certains documents ou projets en cours dans l'établissement et de fonder leurs décisions sur les préoccupations ou besoins réels des élèves. La LIP précise que les sujets doivent être liés au fonctionnement de l'école, notamment :

- les activités extrascolaires (ex. : les activités parascolaires);
- l'aménagement des locaux et de la cour extérieure de l'établissement;
- le climat social (les interactions élèves-élèves, élèves-membres du personnel, la culture au sein de l'établissement, etc.).

Cette consultation doit également permettre aux élèves de formuler des commentaires sur les sujets de leur choix.

Après discussions, il est convenu de conserver les mêmes questions utilisées dans le sondage de l'an passé qui avaient été établies par les élèves du Parlement de la Cité. Des vérifications seront faites afin que le sondage soit répondu sur temps de classe, en même temps que le sondage sur l'intimidation. Si cela n'est pas possible, les élèves pourront y répondre sur une base volontaire via le site web de l'école ou le courriel qui leur sera envoyé et des ordinateurs seront disponibles à cet effet à la bibliothèque.

17. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Genest Hudon mentionne qu'aucune rencontre n'a encore eu lieu.

18. INFORMATION DE LA DIRECTION

18.1 Priorités de l'année

En situation postcovid, on souhaite retomber sur nos deux pieds et reconsolider nos assises afin de poursuivre notre mission éducative. Les priorités cette année seront principalement l'implantation du programme Santé globale en 5^e secondaire, l'implantation du centre de jour et l'amélioration de l'empreinte écologique de l'école. On désire également assurer une stabilité dans l'école. On se questionne sur les travaux à la bibliothèque qui ne sont pas terminés. La direction mentionne que les travaux devraient reprendre cette année.

18.2 Liste des sujets traités et lexique

Monsieur Tommy Poulin dépose, à titre d'information, un document présentant une proposition de calendrier des principaux sujets traités au conseil d'établissement ainsi que les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions (Document 7).



18.3 Clientèle scolaire 2022-2023

Monsieur Poulin présente la clientèle scolaire 2022-2023 (Document 8). Nous avons une légère baisse de clientèle par rapport à l'an passé. Monsieur Poulin mentionne que l'on s'inquiète de l'augmentation du taux de décrochage scolaire chez les élèves.

18.4 Normes et modalités

Monsieur Poulin dépose, à titre d'information, les normes et modalités 2022-2023 (Document 9). La compétence autre qui sera évaluée cette année à la 3^e étape sera *Organiser son travail*. Les documents seront publiés sur le site web dans les prochains jours.

18.5 Portes ouvertes

Cette activité aura lieu sous une formule différente cette année. Elle sera sous forme de soirée Portes ouvertes pour les parents des élèves de la 5^e et 6^e année et elle aura lieu le lundi 17 octobre. De plus, les élèves de la 5^e année des écoles primaires de notre secteur viendront visiter l'école en octobre.

18.6 Rencontres parents-enseignants

Un document est déposé concernant les dates de fin des étapes et des rencontres parents-enseignants pour l'année scolaire 2022-2023 (Document 10). Les examens ministériels de fin d'année vaudront pour 20 % de l'année.

19. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Monsieur Alexis Dalpé souligne que le programme Santé globale est très apprécié par les élèves. Madame Caroline Dumas mentionne que les enseignants en adaptation scolaire et leurs élèves ont reçu la présentation de Probex qui a un partenariat avec le CSS. Pour les élèves qui ont des besoins particuliers, ce partenariat leur permettra de vivre des réussites en milieu de travail. On remarque cette année qu'il y a beaucoup d'absentéisme des élèves (séchage et absences non motivées).

20. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Monsieur Alexis Perrault souligne que la journée nationale du personnel de soutien a eu lieu le 29 septembre.

21. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Il n'y a aucun sujet à ce point.

22. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Les élèves Julianne Proulx et Benjamin Bernier font un survol des différentes activités du Parlement de la Cité :

- Le camp du Parlement de la Cité a eu lieu et les élèves ont eu l'occasion de suivre différentes formations, dont une sur la communication. Le camp a également permis de tisser des liens entre les membres du Parlement.
- Un bilan des activités de la rentrée a été fait. Les activités ont été appréciées par les élèves. Par contre, on a remarqué le non-respect du code vestimentaire chez certains garçons qui participaient aux activités du Tombe à l'eau et du jeu gonflable. Les activités pour les élèves de la 1^{re} secondaire seulement à la 3^e période ont également été appréciées.
- L'assermentation des membres du Parlement de la Cité aura lieu le jeudi 20 octobre. Les élus municipaux et les députés ont été invités pour l'occasion.
- La marche pour l'environnement s'est bien déroulée, mais plusieurs élèves sont retournés à la maison plutôt que d'y participer et certains parents ont motivé les absences.
- Comme chacun des ministres spéciaux doit faire au moins un projet en lien avec leur ministère dans l'année, différentes activités sont à venir.
- Les activités d'Halloween sont en préparation et les mardis Funny sont déterminés pour l'année scolaire.



23. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

24. QUESTIONS DIVERSES

24.1 Commande des vêtements promotionnels du programme Santé globale

Un parent porte à l'attention de la direction que la charte des mesures pour les vêtements du programme Santé globale n'est pas claire. Des vérifications seront faites afin de rectifier le tout.

25. CORRESPONDANCE

Monsieur Hudon mentionne que nous avons reçu une communication concernant les Olympiades québécoises des métiers et des technologies pour laquelle les écoles sont invitées à participer. La direction fera des vérifications à ce sujet, mais il sera difficile d'y participer étant donné que cette activité a lieu à Québec.

26. COUP DE CŒUR

- À la promotion de la nouvelle image de l'école qui favorise le sentiment d'appartenance des élèves;
- À la marche pour l'environnement organisée par les élèves;
- À la pièce de théâtre offerte aux parents qui traitait de l'intimidation.

27. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

28. DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE SÉANCE

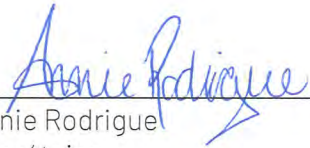
La prochaine séance se tiendra le 15 novembre prochain à compter de 18 h 30.

29. FIN DE LA SÉANCE

La séance se termine à 20 h 26.



Genest Hudon
Président



Annie Rodrigue
Secrétaire

PROVINCE DE QUÉBEC
Conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent

8

Séance ordinaire du conseil d'établissement de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, tenue le 21^e jour du mois de juin 2022, à compter de 18 h 30, à la salle de conférence de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, située au 188, rue Kennedy à East Angus.

Présences : Mesdames Ginette Bruyère (représentante du personnel professionnel), Caroline Dumas (enseignante), Victoria Lamontagne (élève), Annik Lavigne (parent), Lyne Nadeau (enseignante) et Julianne Proulx (élève)

Messieurs Genest Hudon (parent), Alexis Perrault (représentant du personnel de soutien) et Rémi Vachon (parent)

Direction : Monsieur Tommy Poulin

Secrétaire : Madame Annie Rodrigue

Absences : Mesdames Sonia Desruisseaux (enseignante), Karine Henri-Bibeau (parent), Renée Montgrain (membre de la communauté) et Nancy St-Georges (parent)

Invitée : Madame Annie-Claude Turgeon (gestionnaire administrative)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur Genest Hudon, président, accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance.

2. CET22-1016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022;
4. Suivi du procès-verbal du 26 avril 2022;
5. Période de questions du public;
6. Sorties éducatives;
7. Fournitures requises par les enseignants autres que les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études;
8. Budget 2022-2023;
9. Rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022;
10. Mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers;
11. Présentation du nouveau logo;
12. Information du comité de parents;
13. Information de la direction :
 - 13.1. Évaluation de nos résultats - Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école;
 - 13.2. Assemblée générale des parents (proposition du mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30);
 - 13.3. Étapes et bulletins 2022-2023;
14. Information du personnel enseignant;
15. Information du personnel de soutien;
16. Information du personnel professionnel;
17. Information du Parlement de la Cité;
18. Information du membre de la communauté;
19. Questions diverses;
20. Correspondance;

21. Coup de cœur;
22. Période de questions du public;
23. Fin de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. CET22-1017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2022

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 tel que présenté (Document 1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 AVRIL 2022

6. *Sorties éducatives*

Monsieur Poulin précise que dès l'an prochain, lorsqu'une sortie scolaire occasionnera des frais, et ce, même si rien n'est chargé aux parents, le formulaire de présentation avec frais devra être utilisé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. CET22-1018 SORTIES ÉDUCATIVES

Une présentation est faite des différentes demandes de sorties éducatives (Document 2). Les membres avaient déjà été consultés par courriel pour la plupart des demandes présentées et étaient en accord avec celles-ci. Pour ce qui concerne les trois demandes de voyages de fin d'année offerts à tous les élèves le 22 juin, Monsieur Poulin précise que les frais seront assumés par la mesure *Activités parascolaires au secondaire* afin de permettre à tous les élèves de profiter d'un voyage de fin d'année gratuitement.

Il est proposé par monsieur Alexis Perrault d'approuver les demandes de sorties éducatives déposées au conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. CET22-1019 FOURNITURES REQUISES PAR LES ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES MANUELS SCOLAIRES ET LE MATÉRIEL DIDACTIQUE REQUIS POUR L'ENSEIGNEMENT DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Monsieur Tommy Poulin mentionne que les modifications pour l'année scolaire 2022-2023 sont indiquées en rouge dans les listes de matériel scolaire (Document 3). Il souligne qu'à la suite de la vérification de nos listes par le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, les mentions « est recommandé » ont été remplacées par « est suggéré » afin d'être conformes.

Monsieur Poulin explique ensuite que le montant maximum de 140 \$ par élève déterminé par le conseil d'établissement pour le matériel dans lequel l'élève écrit, dessine, ou découpe (Document 4) est respecté, sauf en 5^e secondaire. Un dépassement du principe d'encadrement des frais exigés aux parents de 140 \$ touche 24 élèves en date du 21 juin 2022. L'école s'engage à payer le surplus pour les élèves concernés, ce qui équivaut à environ 400 \$.

Il faudra prendre en considération l'augmentation du coût de photocopies et des cahiers d'activité lors de l'approbation des principes d'encadrement pour 2023-2024. Il faudra aussi sensibiliser les enseignants au virage technologique afin de réduire les frais de photocopies et l'utilisation des cahiers d'activité.

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'approuver les listes de fournitures requises par les enseignants autres que les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études comme présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. CET22-1020 BUDGET 2022-2023

Madame Annie-Claude Turgeon présente le budget provisoire de l'école pour l'année financière 2022-2023 (Document 5) et répond aux questions des membres.

- Considérant les explications données par la direction sur les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023.

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'adopter les prévisions budgétaires de l'école pour l'année financière 2022-2023, telles que présentées et placées au Document 5 du procès-verbal, sous réserve de l'adoption des *objectifs et principes de répartition des ressources financières* et des *critères de répartition des ressources financières* par le conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

Il est également convenu :

- Que la direction soit autorisée à effectuer certains transferts de crédits sous réserve des règles budgétaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.
- Que ce budget prévoit également à l'avance l'affectation de tout ou d'une partie des revenus additionnels perçus en cours d'année et non prévus au budget initial.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Turgeon précise qu'elle présentera une mise à jour du budget de l'école au conseil d'établissement trois fois dans l'année afin de les tenir informer.

9. CET22-1021 RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2021-2022

Monsieur Tommy Poulin fait une brève présentation du rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022 (Document 6).

Il est proposé par madame Caroline Dumas d'adopter le rapport annuel du conseil d'établissement 2021-2022, avec la correction à la page 10 « At the movies ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CET22-1022 MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES ET PARTICULIERS

Centre de jour

Monsieur Poulin mentionne qu'un centre de jour sera mis en place dans l'école l'an prochain. Celui-ci est destiné aux élèves qui sont difficilement scolarisables dans un cadre régulier. Ceci favorisera également le climat de classe étant donné que les élèves qui désorganisent les classes seront retirés au centre de jour.

Tutorat

Du tutorat sera possiblement offert par des orthopédagogues.

Enseignement-ressource

Il y aura une bonification de 12 périodes par cycle d'enseignement-ressource.

T.E.S.

Il y aura une augmentation de l'enveloppe budgétaire dans le but d'aider nos élèves.

Services professionnels

L'école bénéficiera de 9 jours de psychoéducateur et de travailleur social et 2 jours d'orthophoniste.

La direction répond aux différentes questions des membres.

Il est proposé par madame Annik Lavigne d'approuver la mise en œuvre des programmes des services complémentaires et particuliers, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. PRÉSENTATION DU NOUVEAU LOGO

Madame Annie-Claude Turgeon présente le nouveau logo de l'école. Avec sa forme de bouclier, il représente les notions d'encadrement, de responsabilité et de respect et ses couleurs évoquent la jeunesse, le succès, le positivisme, la sécurité et l'intelligence. Il peut également s'adapter à tous les projets de l'école. Le nouveau logo a été présenté aux élèves du Parlement de la Cité et ceux-ci n'avaient que des commentaires positifs.

12. INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Hudon mentionne qu'il a entre autres été question des bons coups dans les écoles. Il souligne également que les élèves du primaire sont venus écouter un film à l'auditorium de l'école et ont beaucoup aimé venir à l'école des grands.

13. INFORMATION DE LA DIRECTION

13.1 Évaluation de nos résultats - Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école

Monsieur Poulin dépose l'évaluation de nos résultats pour le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école (Document 7).

13.2 Assemblée générale des parents

Monsieur Tommy Poulin propose que l'assemblée générale des parents ait lieu le mardi 6 septembre 2022 à 19 h 30. Une rencontre avec les parents des élèves de la 1^{re} secondaire aura lieu à 18 h le même jour. Des discussions ont lieu sur les façons d'attirer plus de parents lors de l'assemblée. Après discussion, Monsieur Hudon s'occupera de faire une présentation au début de la rencontre des parents de la 1^{re} secondaire afin de les inciter à revenir pour l'assemblée. Des muffins et du café seront également offerts. Une publicité sera faite sur les médias sociaux quelques jours avant la rencontre.

13.3 Étapes et bulletins 2022-2023

Monsieur Poulin annonce qu'il y aura 3 étapes l'an prochain : une 1^{re} communication officielle en octobre, le 1^{er} bulletin en novembre qui vaudra 20 %, le 2^e bulletin en mars qui vaudra 20 % et le 3^e bulletin en juillet qui vaudra 60 %.

14. INFORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Madame Caroline Dumas souligne que ce fut une grosse année, mais que l'équipe enseignante a su se soutenir lors des moments plus difficiles.

15. INFORMATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Monsieur Alexis Perrault mentionne que les gros travaux d'entretien sont commencés pour l'été.

16. INFORMATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Madame Ginette Bruyère annonce que la conseillère en formation scolaire, madame Lise Massicotte, prend sa retraite. Elle souligne également le retour à notre école de madame Stéphanie Leclerc, psychoéducatrice, pour la prochaine année scolaire. Monsieur Poulin précise que l'école est en processus d'embauche pour une conseillère d'orientation.

17. INFORMATION DU PARLEMENT DE LA CITÉ

Madame Victoria Lamontagne mentionne que les membres du Parlement participeront à l'accueil administratif le 18 août et que le thème de la rentrée 2022 sera « Pool party country ». Le camp du Parlement aura lieu sur deux jours au début de la prochaine année scolaire. Les élèves de la 4^e secondaire demandent à la direction la possibilité d'avoir les nouveaux casiers pour leur dernière année au secondaire.

18. INFORMATION DU MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ

Il n'y a aucun sujet à ce point.

19. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question diverse.

20. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucun sujet à ce point.

21. COUP DE CŒUR

- À tous nos retraités avec qui nous avons eu la chance de travailler et qui ont consacré de nombreuses années de leur vie pour nos jeunes.
- À tous nos finissants 2021-2022 pour la fin de leur parcours au secondaire;
- À l'équipe de l'Escouade bienveillante pour leurs actions faites pour les élèves et les membres du personnel;
- À madame Cassandra Duquette pour son excellent travail.

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

23. FIN DE LA SÉANCE

La rencontre se termine à 20 h 56.

Genest Hudon
Président

Annie Rodrigue
Secrétaire



**Règles de régie interne
du conseil d'établissement**

2022-2023



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

TABLE DES MATIÈRES

1.0	Fonctionnement.....	3
2.0	Choix du président.....	3
3.0	Remplacement du président	3
4.0	Fonctions et pouvoirs du président.....	3
5.0	Appel de la décision du président.....	3
6.0	Quorum	4
7.0	Suspension des fonctions du conseil.....	4
8.0	Décisions.....	4
9.0	Rencontres	4
10.0	Rencontres publiques	5
11.0	Délibérations	5
12.0	Ordre du jour	5
13.0	Déroulement des débats et les propositions.....	6
14.0	Retrait d'une proposition	7
15.0	Questions du public.....	7
16.0	Procès-verbal des délibérations	9
17.0	Frais de déplacement.....	9

Note : Dans le présent document, le générique est utilisé sans aucune discrimination, dans le seul but d'alléger le texte et d'éviter des amendements.

1.0 Fonctionnement

- 1.1. Le fonctionnement du conseil d'établissement est régi par ses règles de régie interne ainsi que par les articles 56 à 73 de la Loi sur l'instruction publique.

2.0 Choix du président

- 2.1. Le conseil d'établissement choisit son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire.

(Article 56, LIP)

3.0 Remplacement du président

- 3.1. En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil d'établissement désigne un vice-président parmi ses membres éligibles au poste de président.

(Article 60, LIP)

- 3.2. En cas d'absence ou d'empêchement du vice-président, le conseil d'établissement désigne parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du centre de services scolaire, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs du président.

4.0 Fonctions et pouvoirs du président

- 4.1. Le président dirige les rencontres du conseil d'établissement.

(Article 59, LIP)

- 4.2. Le président vérifie le quorum, ouvre la rencontre, demande s'il y a des points à ajouter à l'ordre du jour, ne fait pas la lecture de l'ordre du jour et du procès-verbal, accorde le droit de parole, décide de la recevabilité des propositions et des questions. Il fait respecter les réglementations et les règles relatives aux rencontres du conseil d'établissement.

- 4.3. Le président s'assure que les propositions soumises au conseil d'établissement ont été clairement énoncées. Il appelle le vote et en proclame le résultat.

- 4.4. Le président s'applique à être impartial.

- 4.5. Les questions sont adressées au président.

- 4.6. Le président accorde le droit de parole aux membres, suivant l'ordre chronologique de leurs demandes.

- 4.7. L'auteur d'une proposition a un droit de réplique une fois que tous ont eu la chance de s'exprimer.

5.0 Appel de la décision du président

- 5.1. Tout membre peut en appeler auprès du conseil d'établissement d'une décision prise par le président. Une proposition en ce sens n'est pas sujette à débat. Cependant, le président a le privilège d'explicitier les motifs de sa décision avant de demander le vote sur l'appel.

6.0 Quorum

- 6.1. Le quorum aux rencontres du conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la moitié des représentants des parents.
(Article 61, LIP)
- 6.2. La rencontre du conseil d'établissement ne peut débuter à moins qu'il y ait quorum.
- 6.3. S'il n'y a pas quorum, les membres présents peuvent signer une feuille des présences et se retirer après un délai de trente (30) minutes après l'heure prévue pour la rencontre.
- 6.4. La rencontre ne peut alors se tenir à moins qu'il n'y ait un nouvel avis de convocation ou que tous les membres qui ont signé la feuille des présences n'y consentent.

7.0 Suspension des fonctions du conseil

- 7.1. Après trois (3) convocations consécutives à intervalles d'au moins sept (7) jours où une rencontre du conseil d'établissement ne peut être tenue faute de quorum, le centre de services scolaire peut ordonner que les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement soient suspendus pour la période qu'elle détermine et qu'ils soient exercés par le directeur de l'école.
(Article 62, LIP)
- 7.2. Après trois (3) absences consécutives d'un membre du conseil d'établissement, le président contacte ce dernier pour en discuter et fait rapport au conseil d'établissement à la réunion subséquente.

8.0 Décisions

- 8.1. Les décisions du conseil d'établissement sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote.
En cas de partage, le président a voix prépondérante.
(Article 63, LIP)
- 8.2. Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.
(Article 64, LIP)
- 8.3. Lorsqu'un membre vote contre la proposition, il peut demander, s'il le désire, que le procès-verbal indique nommément qu'il a voté contre la proposition. S'il ne le demande pas, cette mention n'a pas à être notée au procès-verbal.
- 8.4. En pareil cas, le procès-verbal ne rapporte pas les motifs de la dissidence, pas plus qu'il ne rapporte les motifs exprimés par les personnes qui ont voté en faveur de la proposition.

9.0 Rencontres

- 9.1. Les rencontres se tiendront de 18 heures 30 à 21 heures 30, à la salle de conférence de l'école.
- 9.2. Advenant que le jour prévu pour tenir la rencontre ordinaire du conseil d'établissement soit un jour férié ou annulé pour une raison majeure (tempête, mortalité, etc.), cette rencontre se tient alors le jour juridique suivant ou est reporté au même jour de la semaine suivante.

- 9.3. Le conseil d'établissement peut, à l'une ou l'autre de ses rencontres, fixer le jour, l'heure et le lieu de toute rencontre ordinaire additionnelle au calendrier déjà prévu.
- 9.4. Les membres du conseil d'établissement sont informés du jour, de l'heure et du lieu des rencontres comme suit :
- L'ordre du jour et les documents relatifs à la rencontre sont envoyés par courriel.
- (Article 67, LIP)
- 9.5. Les rencontres du conseil d'établissement sont convoquées par le président au moins six (6) jours ouvrables avant la tenue de la rencontre.

10.0 Rencontres publiques

- 10.1. Les rencontres du conseil d'établissement sont publiques; toutefois, le conseil d'établissement peut décréter le huis clos pour étudier tout sujet qui peut causer un préjudice à une personne.
- (Article 68, LIP)
- 10.2. Lors de huis clos, le directeur de l'établissement et la personne désignée par lui pour consigner les délibérations participent à cet huis clos.
- 10.3. Le comité plénier permet aux membres d'étudier un point de l'ordre du jour, en rencontre publique, sans être astreint à l'ensemble des règles habituellement applicables (limitation du droit de parole, proposition, amendement...). Aucune proposition formelle ne peut être faite en comité plénier, mais un projet de résolution peut être élaboré.
- 10.4. Le comité privé est une rencontre de travail dite « informelle » ou caucus qui se tient à huis clos. La vérification d'un consensus potentiel peut être un motif pour tenir un comité privé.
- Aucune décision liant le conseil d'établissement ne peut être valablement adoptée en comité privé.

11.0 Délibérations

- 11.1. Seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil d'établissement les membres en fonction avec ou sans droit de vote, le directeur de l'école et les personnes qui y sont autorisées par le conseil d'établissement.
- (Articles 42,45 et 46, LIP)
- 11.2. Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence, comme le ferait en pareille circonstance une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des parents, des membres du personnel et de la communauté.
- (Article 71, LIP)
- 11.3. Aucun membre d'un conseil d'établissement ne peut être poursuivi en justice pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice de ses fonctions.
- (Article 72, LIP)

12.0 Ordre du jour

- 12.1. Un projet d'ordre du jour est soumis au conseil d'établissement qui a le privilège de l'accepter tel quel, de le compléter ou de le modifier.

- 12.2. Le conseil d'établissement dispense le directeur de l'école ou la personne désignée par lui de lire l'ordre du jour, pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la rencontre où il est adopté.
- 12.3. Une fois que l'ordre du jour est finalisé, il est adopté par résolution. Pour le modifier, il faut procéder par résolution à la majorité des membres présents.

13.0 Déroulement des débats et les propositions

- 13.1. Le directeur de l'école assiste le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs et, à cette fin, entre autres :
- 1) Il s'assure de l'élaboration des propositions visées dans le chapitre III de la Loi sur l'instruction publique qu'il doit soumettre à l'approbation du conseil d'établissement;
 - 2) Il favorise la concertation entre les parents, les élèves et le personnel;
 - 3) Il informe régulièrement le conseil d'établissement des propositions qu'il approuve en vertu de l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique.
- (Article 96.13 al₁ LIP)
- 13.2. Lorsque le directeur de l'école néglige ou refuse de soumettre à l'approbation du conseil d'établissement une proposition sur un sujet relevant de la compétence du conseil dans les quinze (15) jours de la date à laquelle le conseil en fait la demande, ce dernier peut agir sans cette proposition.
- (Article 96.13 al₂ LIP)
- 13.3. Dans la mesure du possible, une proposition doit être soumise par écrit pour assurer la justesse et l'exactitude de sa formulation.
- 13.4. Les sujets de l'ordre du jour sont présentés de la façon suivante :
- 1) Exposé du sujet;
 - 2) Période d'éclaircissement ou de compréhension par le membre du conseil d'établissement. Les questions sont adressées au président en demandant parole à tour de rôle. Le président répond par lui-même ou invite le directeur de l'école à répondre;
 - 3) Suggestion d'une proposition.
- 13.5. Lorsqu'une proposition est faite, le président reçoit cette proposition et la dépose pour discussion. Cette proposition doit être appuyée pour être valablement reçue. Lorsque les discussions sont terminées, le président soumet la proposition au vote en demandant quels sont ceux qui sont contre. Il déclare la résolution adoptée ou rejetée à la majorité des votes ou à l'unanimité.
- 13.6. Les discussions sur la proposition ont pour but de permettre à chacun des membres qui le désirent, d'exprimer les raisons qui l'incitent à voter dans un sens ou dans l'autre. Aussi, chacun doit-il se limiter à une seule intervention.
- 13.7. Le processus suivant peut être utilisé par le président pour dénouer une impasse dans les discussions ou le fonctionnement :
- 1) la proposition principale est celle qui se situe au point de départ de toute discussion ou de toute décision sur un sujet précis;

- 2) Cette proposition est sujette aux amendements qu'on peut y proposer pour :
 - Retrancher certains mots sans les remplacer;
 - Retrancher certains mots afin de les remplacer par d'autres;
 - Ajouter certains mots.
- 3) Un amendement peut faire l'objet d'un sous-amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé;
- 4) Le président dispose d'abord des sous-amendements, s'il y en a, puis des amendements et, enfin, de la proposition finale.

14.0 Retrait d'une proposition

- 14.1. Ne peut être considéré « une proposition » le projet de résolution déposé à la rencontre pour décision à une rencontre subséquente, car ce projet n'a pas fait l'objet d'une proposition formelle.
- 14.2. Cependant, dès qu'une proposition se trouve devant le conseil d'établissement, elle devient la propriété du conseil et ne peut être retirée sans le consentement de celui-ci. La demande de retrait est formulée par le proposeur. En son absence, un autre membre peut la formuler.
- 14.3. Cette permission se donne soit de « consentement unanime », c'est-à-dire, sans recourir aux formalités d'un vote si personne ne s'y oppose, soit par une proposition régulièrement faite à cet effet et adoptée majoritairement, sans amendement ni débat.
- 14.4. Si la permission n'est pas accordée, le débat se continue sur la proposition et le vote est pris.

15.0 Questions du public

Les règles établies par le conseil d'établissement relatives au moment et à la durée de la (des) période(s) de questions ainsi que la procédure à suivre sont les suivantes :

- 15.1. Le public ne peut intervenir qu'aux périodes de questions réservées au début et à la fin des rencontres du conseil. Au début des rencontres du conseil, une période est réservée pour permettre au public de poser des questions orales aux membres, sur différents sujets qui ne sont pas nécessairement inscrits à l'ordre du jour. Dans le cas d'un groupe, son porte-parole est invité par le président à s'exprimer au nom du groupe. Le président peut autoriser d'autres membres du groupe à s'exprimer.
- 15.2. La période de questions du public doit durer au plus quinze (15) minutes, à moins qu'il n'y ait pas suffisamment de questions pour justifier cette durée. Cependant, le conseil peut rallonger la durée de la période de questions en tenant compte du nombre de personnes qui ont demandé la permission d'intervenir et de la durée anticipée de la rencontre, compte tenu du projet d'ordre du jour.
- 15.3. La période de questions réservée à la fin de la rencontre porte uniquement sur les points traités à l'ordre du jour.
- 15.4. Seul le président est investi des pouvoirs nécessaires pour agir à titre de régulateur lors des interventions du public.

- 15.5. La période de questions du public ne doit pas consister en un débat entre les membres et le public. Elle a pour objet de permettre aux personnes présentes de poser des questions orales aux membres du conseil, étant donné que seuls peuvent prendre part aux délibérations du conseil les membres, le directeur d'école et les personnes qui y sont autorisées par le conseil.
- 15.6. Lors de la période de questions du public (et en tout autre temps pendant une rencontre publique des membres), il est formellement interdit à quiconque de se plaindre oralement contre un employé de l'école. De telles plaintes doivent être formulées par écrit au directeur de l'école.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES QUANT AU DÉROULEMENT

- 15.7. Toute personne qui veut poser une question doit lever la main et dès que le président lui donne la parole, donne son nom, prénom et, le cas échéant, le nom et l'adresse de l'organisme qu'elle représente.
- 15.8. Une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes ayant manifesté leur intention de poser une question, n'ont pas été entendues.
- 15.9. Une personne qui a obtenu la parole peut poser une question :
- Se rapportant à une matière d'intérêt public relevant de la juridiction de l'école, du conseil d'établissement ou de l'un des comités de l'école;
 - Dans le cadre d'un sujet spécifique, doit poser une question se rapportant exclusivement à ce sujet.
- 15.10. Une question ne doit contenir que les mots nécessaires pour obtenir les renseignements demandés.
- Est irrecevable une question :
- 1) Qui est précédée d'un préambule inutile;
 - 2) Qui contient une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une suggestion ou une imputation de motifs;
 - 3) Dont la réponse exigerait ou constituerait une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle;
 - 4) Qui porte sur une affaire devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire ou une affaire qui est sous enquête, lorsque, dans ce dernier cas, les paroles peuvent être préjudiciables à une personne physique ou morale;
 - 5) Qui contient des propos séditieux, injurieux ou irrespectueux envers quiconque.
- 15.11. Toute réponse doit être claire et brève et se limiter à la question posée sans aucun argument ni aucune expression d'opinion.
- 15.12. Aucun membre du conseil d'établissement ne peut être tenu de produire un document en réponse à une question.
- 15.13. Le président peut retirer le droit de parole à une personne qui ne respecte pas les dispositions du présent mode de fonctionnement ou dont la question vise l'obtention de renseignements facilement accessibles à l'un des services du centre de services scolaire.

16.0 Procès-verbal des délibérations

16.1. Le procès-verbal des délibérations du conseil d'établissement est consigné dans un registre tenu à cette fin par le directeur de l'école ou une personne que le directeur désigne à cette fin. Le registre est public.

(Article 69 al₁ LIP)

16.2. Le conseil d'établissement dispense le directeur de l'école ou la personne désignée par lui de lire le procès-verbal, pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) jours avant le début de la rencontre où il est approuvé.

(Article 69 al₃ LIP)

16.3. Le procès-verbal est approuvé au début de la rencontre suivante et est signé par la personne qui préside et contresigné par le directeur de l'école ou la personne désignée par lui.

(Article 69 al₂ LIP)

16.4. Le procès-verbal est la relation sommaire dans un registre que le secrétaire, dans l'exercice de ses fonctions, fait de ce qui s'est passé ou de ce qui a été décidé en sa présence, pendant la rencontre.

16.5. Le procès-verbal ne contient pas les paroles et actes individuels des membres.

16.6. Cependant, selon les circonstances, l'expression des opinions peut servir au préambule des résolutions, sous forme d'attendus ou de considérants.

17.0 Frais de déplacement

17.1. Les frais de déplacement pour le kilométrage et les frais de repas sont remboursés selon la charte du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons. De plus, les frais de gardiennage incluent une heure de plus que la durée réelle de la rencontre et le taux de remboursement est fixé à 7 \$ de l'heure.

**CALENDRIER DES SÉANCES PUBLIQUES
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
2022-2023**

Les rencontres ont lieu à 18 h 30 à la salle de conférence

Mardi 11 octobre 2022

Mardi 15 novembre 2022

Mardi 13 décembre 2022

Mardi 24 janvier 2023

Mardi 7 mars 2023

Mardi 2 mai 2023

Mardi 13 juin 2023



188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.cshc.qc.ca

Conseil d'établissement
Polyvalente Louis-Saint-Laurent

Projet de résolution

Critère pour le choix des représentants de la communauté

Sur la proposition de _____, il est résolu d'adopter le critère suivant pour le choix des représentants de la communauté.

1. 1 des 2 membres représentants de la communauté doit être membre d'un organisme ou d'une organisation présent dans le milieu. L'autre représentant est choisi à la discrétion des membres du conseil d'établissement.

Conseil d'établissement Formule de dénonciation d'intérêts

Conformément aux articles 70 et 108 de la *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, c. I-13.3), tout membre du conseil d'établissement doit présenter une déclaration écrite décrivant les intérêts personnels directs ou indirects qu'il détient dans un contrat conclu avec l'école ou le centre ou dans toute personne morale ou entreprise contractant avec l'école ou le centre. Il est de la responsabilité du membre du conseil d'établissement de tenir à jour cette déclaration.

Identification :

Je, _____, en ma qualité de membre du conseil d'établissement
de l'école _____, déclare par la présente :

Que je suis membre, administrateur ou dirigeant de l'organisme ou entreprise suivant :

Que je possède des intérêts personnels directs ou indirects dans les contrats suivants conclus avec l'école ou le centre :

Autre déclaration :

Signature

En conséquence, je devrai m'abstenir de participer à tout débat et à toute décision du conseil d'établissement
_____, sur les sujets dans lesquels j'ai un intérêt.

Signature : _____ Date (AAAA-MM-JJ) : _____

DISPOSITIONS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(L.R.Q., c. I-13.3)

L'article 70 de cette loi précise que :

70 « Tout membre du conseil d'établissement qui a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'école doit, sous peine de déchéance de sa charge, le dénoncer par écrit au directeur de l'école, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette entreprise et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

La dénonciation requise au premier alinéa se fait lors de la première séance du conseil:

1° suivant le moment où toute personne ayant un tel intérêt devient membre du conseil;

2° suivant le moment où le membre du conseil acquiert un tel intérêt;

3° au cours de laquelle la question est traitée. »

L'article 71 de cette loi ajoute que :

71 « Les membres du conseil d'établissement doivent agir dans les limites des fonctions et pouvoirs qui leur sont conférés, avec soin, prudence et diligence comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté, loyauté et dans l'intérêt de l'école, des élèves, des parents, des membres du personnel et de la communauté. »

L'article 108 de cette loi précise que :

108 « Les articles 57 à 60 et 62 à 73 s'appliquent au fonctionnement du conseil d'établissement du centre, compte tenu des adaptations nécessaires. »

Ces dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1998.

Elles visent à préserver et à renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du conseil d'établissement dans l'exercice des fonctions et pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi.

Elles visent de plus à favoriser la transparence et à responsabiliser ses membres.

LA NOTION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Cette notion réfère à une situation dans laquelle un membre du conseil d'établissement a un intérêt privé ou personnel suffisant pour influencer ou sembler influencer l'exercice de ses fonctions et pouvoirs prévus dans la *Loi sur l'instruction publique*.

Le membre du conseil d'établissement doit donc éviter de se placer dans une situation où il va devoir choisir entre son intérêt personnel ou tout autre intérêt auquel il est partie liée, et celui de l'école⁽¹⁾.

Cette notion fait appel à son obligation d'intégrité.

Le membre du conseil d'établissement doit donc agir dans l'intérêt de l'école et ce d'une façon parfaitement objective.

L'obligation de loyauté du membre du conseil d'établissement lui crée le devoir de ne pas se placer en situation de conflit d'intérêts.

LA NOTION D'ENTREPRISE

Cette notion n'est pas définie dans la *Loi sur l'instruction publique*. Toutefois, l'alinéa 3 de l'article 1525 du *Code civil du Québec* en fournit une certaine définition :

« Constitue l'exploitation d'une entreprise, l'exercice par une ou plusieurs personnes d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation ou dans la prestation de services. »

⁽¹⁾ Dussault et Borgeat, *Traité de droit administratif*, Deuxième édition, Tome II, Les Presses de l'Université de Laval, 1986, p. 376.



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE SANS FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur :	Maud Robert																
Titre du projet de sortie :	Marche																
Lieu :	East Angus																
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :	Pour l'année scolaire 2022-2023																
Numéro de téléphone d'urgence :	819 349-5473																
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)	Prendre une marche dans les rues d'East Angus.																
Intention pédagogique poursuivie	La marche a plusieurs bienfaits sur la santé physique et la santé mentale.																
Clientèle et groupe(s) concerné(s)	<table border="0"><tr><td>☐ 1^{re} secondaire gr. : _____</td><td>☐ 5^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ COM</td><td>☐ FPT1</td></tr><tr><td>☐ 2^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ L'Alternative</td><td>☒ CPT1</td><td>☐ FPT2-3</td></tr><tr><td>☐ 3^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ Classe adaptée</td><td>☒ CPT2</td><td>☐ FMS</td></tr><tr><td>☐ 4^e secondaire gr. : _____</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1	☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☒ CPT1	☐ FPT2-3	☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☒ CPT2	☐ FMS	☐ 4 ^e secondaire gr. : _____			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1														
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☒ CPT1	☐ FPT2-3														
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☒ CPT2	☐ FMS														
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____																	
Nombre d'élèves présents à cette activité :	16																
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves	Maud Robert Annie Bouchard TES / Eloise Bouthillier (TES à partir de novembre)																
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)																	

Maud Robert
Signature du demandeur

Réservé à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	26/08/22
Signature de la direction :	Annie Bouchard
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE **SANS FRAIS** PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur :	MITYL Ndi hokubwayo		
Titre du projet de sortie :	Marche Santé		
Lieu :	East Angus		
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :	Année scolaire 2022-2023		
Numéro de téléphone d'urgence :	819-446-5575		
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)			
Intention pédagogique poursuivie	Prendre une marche santé aux alentours de l'école		
	* Créer des liens * Créer un climat d'appartenance au groupe classe		
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☒ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____			
Nombre d'élèves présents à cette activité :	15		
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves			
	Mityl Ndi hokubwayo / Éloïse Bouthillier (TES)		
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			

Signature du demandeur

Réservé à l'administration

Présenté à la direction d'établissement le (date) : 29/08/22
Signature de la direction : Anne Lachance
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE SANS FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur : <i>Genevieve Lagueux</i>			
Titre du projet de sortie : <i>Sorties ponctuelles</i>			
Lieu : <i>Ville de East Angus (poste, épicerie, caisse...)</i>			
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : <i>Tout au long de l'année scolaire.</i>			
Numéro de téléphone d'urgence : <i>819-345-6222 / 819-832-1609 / 819-345-4846</i>			
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) <i>Le programme CAPS vise l'intégration sociale et la réalisation de situations d'apprentissage dans la vie</i>			
Intention pédagogique poursuivie <i>réelle. Donc, nous ferons des déplacements quotidiens dans les entreprises et commerces de la ville.</i>			
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative	
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☒ Classe adaptée	
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____		
☐ COM		☐ CPT1	☐ FPT1
☐ CPT2		☐ FPT2-3	☐ FMS
Nombre d'élèves présents à cette activité : _____			
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves <i>Genevieve Lagueux</i>			
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.) <i>Mélanie Gingras - Maryse St-Laurent</i>			

Genevieve Lagueux
Signature du demandeur

Réservé à l'administration

Présenté à la direction d'établissement le (date) :

Signature de la direction : *Chantal Sachance*

Approuvé par le conseil d'établissement le (date) : *14/09/22*



POLYVALENTE LOUIS- SAINT-LAURENT

12 septembre 2022

Objet : Demande ponctuelle de sorties

Chers membres du conseil d'établissement,

Je suis enseignante de la classe CAPS, **compétences axées sur la participation sociale**.

Ce programme a pour but de répondre aux besoins particuliers des jeunes en vue de leur intégration sociale et professionnelle, ainsi que d'adopter les attitudes essentielles à une conduite autonome pour favoriser sa participation au marché du travail. C'est à travers différentes situations de la vie quotidienne que nous allons enseigner ces compétences. Ainsi, nous irons à la poste, à l'épicerie, à la caisse...

C'est pourquoi je vous fais la demande de faire des sorties ponctuelles avec les élèves dans la ville de East Angus tout au long de l'année. Il y aura des sorties à pied et en voiture. Comme il y a deux éducatrices dans la classe, nous pourrons utiliser nos voitures personnelles. Les parents seront avisés de ces déplacements et auront signés une lettre de consentement.

Le but de cette lettre, est de ne pas faire de demande à chaque sortie au conseil d'établissement et d'avoir une dérogation pour l'année. Chaque sortie sera tout de même inscrite dans le formulaire à cet effet et déposé dans le cartable de sortie qui se trouve au secrétariat de l'école. De plus, lors des sorties en voiture, les parents seront avisés.

Merci de votre collaboration

Geneviève Lagueux, enseignante CAPS



POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.cshc.qc.ca

**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE SANS FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Nom du demandeur : <i>Parlement étudiant</i>			
Titre du projet de sortie : <i>Marche - Pour l'urgence clinique</i>			
Lieu : <i>Dans les rues à proximité de l'école</i>			
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : <i>23 septembre 2022 - 14h340 - 15h45</i>			
Numéro de téléphone d'urgence :			
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) <i>voir le document en annexe</i>			
Intention pédagogique poursuivie			
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☒ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire gr. : _____	☒ COM	☒ FPT1
☒ 2 ^e secondaire gr. : _____	☒ L'Alternative	☒ CPT1	☒ FPT2-3
☒ 3 ^e secondaire gr. : _____	☒ Classe adaptée	☒ CPT2	☒ FMS
☒ 4 ^e secondaire gr. : _____			
Nombre d'élèves présents à cette activité : _____			
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves <i>Ginette Bruyère, Francoise Petitclerc, Nancy Mathieu Renée-Claude Leroux</i>			
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.) <i>Enseignants et enseignantes de chaque groupe. + membre des services complémentaires et 2 véhicules de la SQ</i>			
<i>Ginette Bruyère</i> Signature du demandeur			

Réservé à l'administration

Présenté à la direction d'établissement le (date) : <i>21/09/2022</i>
Signature de la direction : <i>[Signature]</i>
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**



**PARLEMENT
— DE LA CITÉ —**

Document de présentation de l'activité

Lutte environnementale

Présenté à M. Tommy Poulin
Directeur de la Cité-école Louis-Saint-Laurent
Le 6 septembre 2022

Préparé par Victoria Lamontagne
Première ministre du Parlement de la Cité
Le 5 septembre 2022

Membres inclus dans le projet
Kellyane Gagné (ministre de l'Environnement)
Ginette Bruyère (AVSEC)
Françoise Petitclerc (enseignante)

Déroulement de l'activité

Le vendredi 23 septembre à la 4^e période, les élèves se rendront dans leurs classes pour la prise de présences et les consignes de sécurité pour la marche seront données par les enseignants à ce moment (voir p 8 et 9). Le but est de manifester pacifiquement dans les rues de East Angus selon un parcours déterminé (voir la carte à la p. 3) et de déposer une pétition auprès des élus.

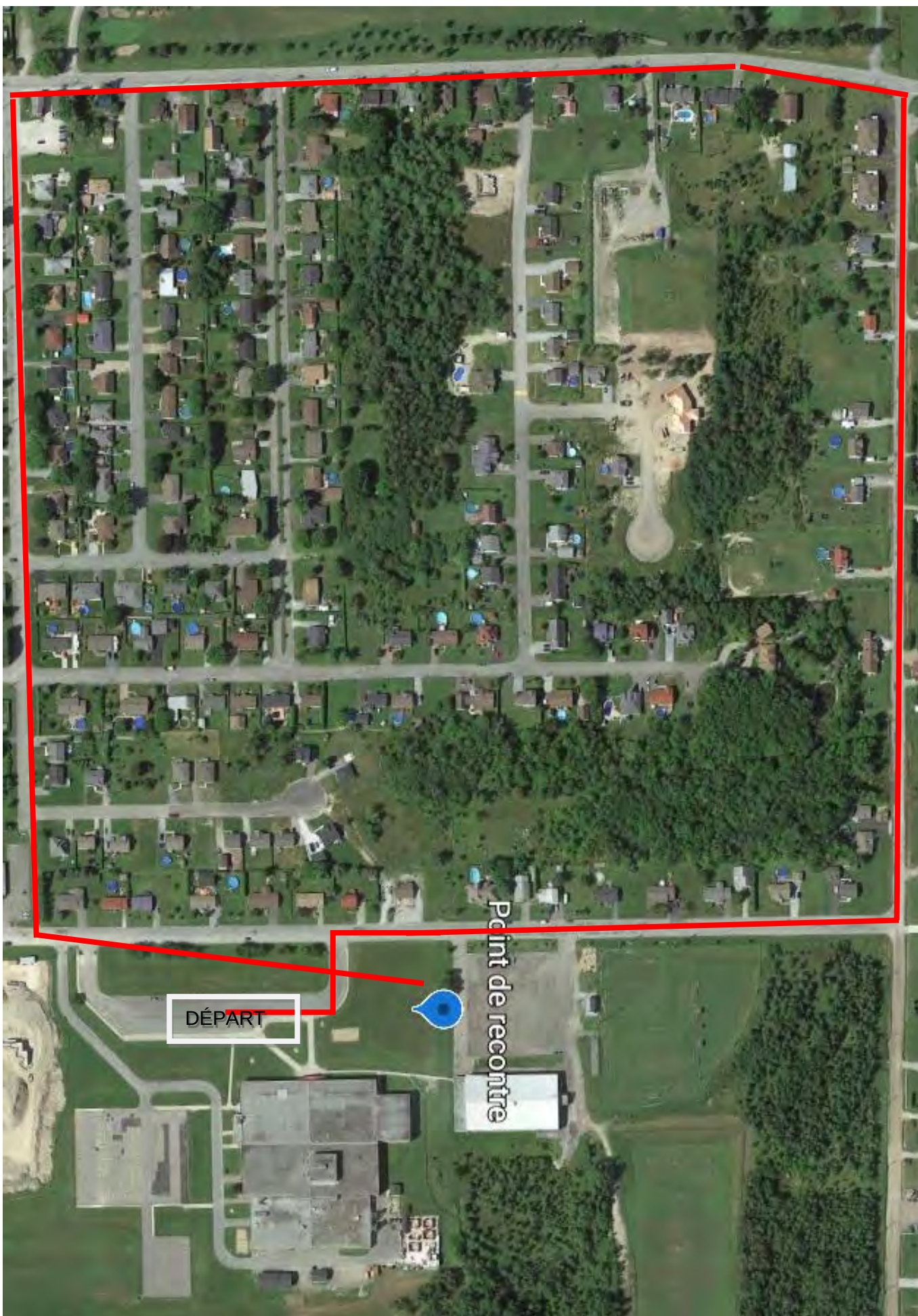
Lien pour visionner le documentaire de sensibilisation *Il n'est pas trop tard pour l'environnement* : <https://youtu.be/0XTLAzj4Kml>

Les enseignants qui ont une période devront accompagner leurs élèves. De plus, le convoi sera escorté par la SQ et par d'autres adultes en dossard pour s'assurer de la bonne conduite de tous. La marche débute dans le débarcadère d'autobus. Après la marche, les élèves retournent à l'école au point de rendez-vous (voir la carte à la p. 3) afin d'assister à la remise de la pétition et aux discours des membres du Parlement de la Cité et des dignitaires. À la fin de l'ensemble des activités reliées à la manifestation, les élèves reprennent le transport scolaire.

En cas de mauvais temps, la marche sera annulée. La décision sera prise la veille. Elle sera remplacée par le visionnement en classe d'un documentaire intitulé *Avant le déluge* (<https://www.youtube.com/watch?v=08qwT3T4F30>). Une dizaine de minutes avant la fin de la période, les allocutions des membres du Parlement et des dignitaires se feront via l'interphone.

Préalablement aux activités prévues, une pétition circulera et les élèves qui le désirent pourront en faire la signature. Le mercredi 21 septembre 2022 à la 3^e période, les enseignants recevront une copie de la pétition (pages 4 à 6) afin de la faire signer. Une fois qu'elle sera signée, nous demandons que celle-ci soit acheminée au secrétariat.

De plus, un courriel sera envoyé aux parents des élèves de la polyvalente afin de les informer de la manifestation (voir p.7)



DÉPART

Point de rencontre

La pétition :

Déclaration de la situation d'urgence climatique



CONSIDÉRANT que tous les indicateurs montrent que nous sommes en crise climatique et que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe ;

CONSIDÉRANT que le réchauffement climatique est une menace réelle et très grave qui peut détruire le fragile équilibre de notre planète ;

CONSIDÉRANT que ces bouleversements auront des conséquences désastreuses pour notre vie future, pour nos droits fondamentaux, pour notre liberté et pour notre sécurité.

Notre école, la Cité-école Louis-Saint-Laurent, s'engage à devenir de plus en plus écoresponsable afin de répondre à l'urgence climatique, notamment :

- en faisant revivre le comité Enviro-Cité composé d'enseignants et d'élèves incluant la ministre de l'Environnement de l'école.
- en instruisant et en sensibilisant les citoyens de notre école face aux enjeux climatiques de nos jours.
- en mettant en place des actions concrètes dans l'école afin de réduire notre empreinte écologique.

Nous, élèves de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent, désirons :

- Que la ville prenne conscience de tous les enjeux environnementaux lors de chaque décision qui sera prise;
- Qu'un système de compostage soit mis en place dans notre école en collaboration avec la ville;
- Que la ville débloque des fonds afin d'éduquer la population à réduire la production de déchets;
- Que la direction de notre école fasse l'achat d'ustensiles à usage récurrent;
- Que les élu.e.s prennent en note que chacun des citoyens de notre école feront de grands efforts afin d'atteindre ces objectifs;
- Que la Ville de East Angus continue d'être un leader positif en matière de lutte au changement climatique et de protection de l'environnement.

Soussignés : Élèves de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent (voir annexes)



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

[illegible]

Courriel aux parents

Chers parents,

Le 23 septembre prochain, les élèves participeront à une marche pour l'urgence climatique. Cette marche se déroulera dans les rues à proximité de l'école lors de la 4^e période. Une prise de présences sera effectuée au début de la période. La Sûreté du Québec ainsi que plusieurs enseignants et membres du personnel les accompagneront tout au long de la marche. Lors de cet événement, les élèves remettront une déclaration d'urgence signée par les élèves et membres du personnel aux élus de la ville et des municipalités voisines.

Pour l'occasion, nous demandons aux élèves de s'habiller en vert.

En cas de mauvais temps, la marche sera annulée et sera remplacée par le visionnement d'un documentaire « Avant le déluge ».

Merci d'encourager vos enfants à s'investir positivement dans cette journée thématique.

Les membres du Parlement de la Cité

Règles de sécurité

Consignes à donner aux élèves en classe avant le début de la marche

- Avant de partir, tous les groupes devront se mettre aux poteaux qui leur seront assignés (il est possible que deux groupes soient au même poteau) ;
 - 5^e secondaire, poteaux 1 et 2
 - 4^e secondaire, poteaux 3, 4 et 5
 - 3^e secondaire, poteaux 6 et 7
 - 2^e secondaire, poteaux 8, 9 et 10
 - 1^{re} secondaire, poteaux 11, 12 et 13
 - Adaptation scolaire, poteaux 14 et 15
- Les élèves de la 5^e secondaire partiront les premiers, les élèves de la 4^e secondaire par la suite et ainsi de suite;
- Avant de se rendre à l'extérieur, chaque enseignant doit passer au secrétariat prendre deux pancartes par groupe;
- Il est important d'attendre le signal de départ avant de partir.

Règles aux élèves :

- 1- Respecter les terrains privés.
 - 2- Il y aura des moments pour crier, chanter, répéter des slogans, et des moments pour écouter (lors des discours). SVP, soyez disciplinés!
 - 3- Les adultes seront identifiés par des dossards.
 - 4- La marche est entièrement encadrée par la police.
 - 5- Bien sûr, ne rien laisser trainer sur notre chemin.
- Il y aura des discours au retour de la marche sur le terrain entre l'aréna et l'école et nous remettrons officiellement la Déclaration d'urgence climatique signée.
 - Au retour à l'école, rapporter les pancartes au secrétariat.

Horaire approximatif

14 h 40 : Cloche

14 h 40-14 h 50 : Présences

14 h 50-14 h 55 : Se rendre au débarcadère (au poteau assigné)

14 h 55- 15 h 30 : Marche selon le trajet

15 h 30- 15 h 50 : Remise de la déclaration et discours des invités

15 h 50-15 h 55 : Préparation pour le départ

- Plus vite les présences seront prises, plus vite les groupes peuvent sortir au débarcadère. Lorsque tous les groupes seront à l'extérieur, le départ sera donné.
- Les enseignants n'ont pas besoin d'attendre l'heure exacte pour aller à l'extérieur. Dès qu'ils sont prêts, il est possible de se rendre à l'extérieur attendre les autres.



POLYVALENTE LOUIS-SAINT-LAURENT

188, rue Kennedy, East Angus (Québec) J0B 1R0
Téléphone : 819 832-2471 Télécopieur : 819 832-1758

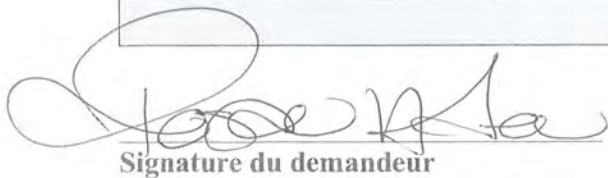
FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

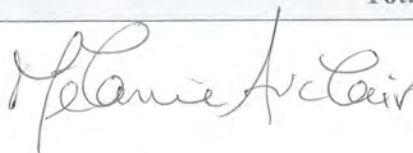
DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

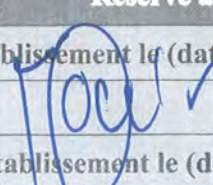
Présentation du projet de sortie																	
Nom du demandeur : <u>Mélanie Auclair, Samuel Patry</u>																	
Titre du projet de sortie : <u>Exploration professionnelle</u>																	
☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école <u>ou</u> ☐ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement																	
Lieu : <u>Mégantic, Sherbrooke, Bury</u>																	
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : <u>27 sept 9h à 4h (viens vivre forêt) 23 nov. (Portes ouv. 24 juin) 12 Oct 9h à 12h (Valois) 7 déc, 8 fév, 12 avril (24 juin, Sher.)</u>																	
Numéro de téléphone d'urgence : <u>850-517-1471 8h à 13h</u>																	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)																	
• PEP <u>Portes ouv. 24 Juin</u> • Valois • Viens vivre forêt																	
Intention pédagogique poursuivie																	
<u>exploration professionnelle</u>																	
Clientèle et groupe(s) concerné(s)																	
<table border="0"><tr><td>☐ 1^{re} secondaire gr. : _____</td><td>☐ 5^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ COM</td><td>☐ FPT1</td></tr><tr><td>☐ 2^e secondaire gr. : _____</td><td>☒ L'Alternative (22)</td><td>☐ CPT1</td><td>☐ FPT2-3</td></tr><tr><td>☐ 3^e secondaire gr. : _____</td><td>☐ Classe adaptée</td><td>☐ CPT2</td><td>☒ FMS</td></tr><tr><td>☐ 4^e secondaire gr. : _____</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>		☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1	☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☒ L'Alternative (22)	☐ CPT1	☐ FPT2-3	☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☐ CPT2	☒ FMS	☐ 4 ^e secondaire gr. : _____			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1														
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☒ L'Alternative (22)	☐ CPT1	☐ FPT2-3														
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☐ CPT2	☒ FMS														
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____																	
Nombre d'élèves présents à cette activité : _____																	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves																	
<u>Samuel Patry</u> <u>Mélanie Auclair</u> <u>Rosalie Waddeau</u>																	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)																	
<u>Wendy-Lee Gravel</u> <u>Sania Desnousseaux (27 sept)</u>																	

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	0
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers) (exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers) (exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	29 juin 4 x 300\$ Mégantic 400\$ Bury 250\$
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	0
Frais de préparation et autre matériel	0
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	déplacement véhicules personnelles 29 Juin 30\$ x 4 accomp.
Total :	1970\$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0
Montant assumé par l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école	0
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	0
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. budget LAR 2. _____ 3. _____	1970\$ 1970\$
Total :	1970\$


Signature du demandeur


Planie Aclair

Réservé à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	23 sept 2022
Signature de la direction :	
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : <i>Alexis Dalpe</i>	
Titre du projet de sortie : <i>Visite de l'église St-Louis-de-France de East Angus</i>	
☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école	☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement
Lieu : <i>East Angus</i>	
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : <i>Mardi 11 octobre 2022</i> <i>Gr. 206 9h05 à 11h55</i> <i>Gr 205 13h05 à 15h55</i>	
Numéro de téléphone d'urgence : <i>819-943-9019</i>	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) <i>Visite guidée par Charles Labrie de l'église St-Louis-de-France</i>	
Intention pédagogique poursuivie <i>déterminer les éléments du patrimoine de l'église dans le cadre du cours de géo dans le module villes patrimoniales.</i>	
Clientèle et groupe(s) concerné(s)	
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire gr. : <i>205-206</i>	☐ L'Alternative
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____	
Nombre d'élèves présents à cette activité : <i>56</i>	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves <i>Alexis Dalpe</i>	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.) <i>Charles Labrie</i>	

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	80 \$
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	0
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	0
Frais de préparation et autre matériel	0
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : _____ _____ _____	0
Total :	80 \$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Budget éducatif (Anne-Claude Turgeon) 2. _____ 3. _____	80 \$
Total :	80 \$

Signature du demandeur _____

Réserve à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	28 sept 2022
Signature de la direction :	[Signature]
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : *Genevieve Laqueux*

Titre du projet de sortie : *Sortie Mont-Elan*

☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : *Westbury*

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

25 octobre 2022

Numéro de téléphone d'urgence : *819-345-6222 819-345-4846*

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

Partie de disque-golf dans la montagne du mont Elan.

Intention pédagogique poursuivie

*Saines habitudes de vie. Déplacements
Habiletés sociales. Sécuritaires*

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☒ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : _____

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

Genevieve Laqueux

Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

Milanie Gingras Maryse St-Laurent

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation) <i>14 x 5</i>	<i>70 + 14</i>
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	<i>Ø</i>
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	<i>Ø</i>
Frais de préparation et autre matériel	<i>Ø</i>
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	<i>Ø</i>
Total :	<i>80.50 \$</i>

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	<i>0</i>
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	<i>0</i>
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	<i>0</i>
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. <i>Budget de classe</i> 2. _____ 3. _____	
Total :	<i>80.50 \$</i>

Signature du demandeur _____

Réserve à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	<i>6 octobre 2022</i>
Signature de la direction :	<i>Anne Lachance</i>
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	



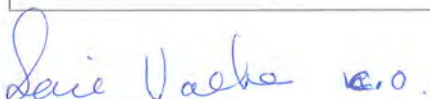
**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

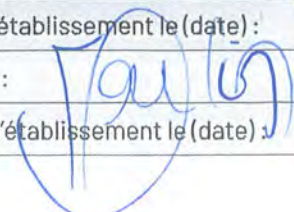
DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie			
Nom du demandeur :	Sonia Vachon		
Titre du projet de sortie :	Visite des portes ouvertes Cégep de Sherbrooke		
☒ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets 2020-2021 de la Cité-école	☐ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement		
Lieu :	Cégep de Sherbrooke		
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :	Mardi 26 octobre 10h15 à 15h50		
Numéro de téléphone d'urgence :	819 575-4860		
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)	Visite des portes ouvertes du Cégep de Sherbrooke		
Intention pédagogique poursuivie	Explorer les programmes du Cégep de Sherbrooke et valider son choix d'études post-secondaires.		
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☒ 5 ^e secondaire gr. : <u>Tous</u>	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative	☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée	☐ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____			
Nombre d'élèves présents à cette activité :	45		
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves	Sonia Vachon, c.o. Wendy-Lee Gravelle, c.o.		
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	0
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	350 \$
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	0
Frais de préparation et autre matériel	0
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : _____ _____ _____	0
Total :	350.00

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	0
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	0
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : - budget école _____ _____	350.00
Total :	350.00


 Signature du demandeur

Réservé à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date) : 26/09/2022
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :



188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louissaintlaurent.qc.ca

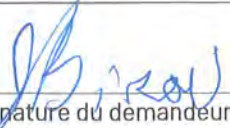
Formulaire de présentation au conseil d'établissement
d'une sortie éducative à effectuer en dehors de l'établissement

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

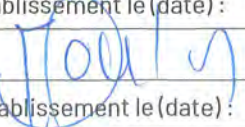
Nom du demandeur : Josselin Biron			
Titre du projet de sortie : Programme Santé globale			
☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école		☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement	
Lieu : Divers			
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : Voir calendrier			
Numéro de téléphone d'urgence : 819-575-9577			
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) Voir le calendrier joint			
Intention pédagogique poursuivie Programme Santé globale sec 1			
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☒ 1 ^{re} secondaire	gr. : 105, 106	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative	
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée	
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____		
☐ COM	☐ CPT1	☐ CPT2	☐ FPT1
			☐ FPT2-3
			☐ FMS
Nombre d'élèves présents à cette activité : environ 26 par groupe			
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves Voir les détails sur le calendrier			
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			
Enseignant ou accompagnateur autorisé par l'école			

Coûts du droit d'entrée	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	Selon l'activité
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	Variable
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	Si applicable
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	Variable
Total :	600\$ par élève pour l'année

Montants du projet en vertu	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Frais d'inscription au programme (incluant le 200\$ assumé par le ministère) 2. _____ 3. _____	600\$ par élève pour l'année.
Total :	600\$/élève pour l'année



 Signature du demandeur

Présenté à la direction d'établissement le (date) :	11/00/2022
Signature de la direction :	
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	

Sorties de Santé globale 2022-2023

Activités	Lieux	Dates	Jour	Heures	Accompagnateurs
Disc Golf au Mont Élan	Vallée heureuse du mont élan	Groupe 106 19 septembre Groupe 105 21 septembre	7 9	p. 3-4 P. 3-4	X1
Randonnée à vélo Lac d'argent		Groupe 105 11 octobre Groupe 106 13 octobre	3 5	9h00 À 15h55	X2
Randonnée en montagne	3 monts à Coleraine Appel fait 25/08	Groupe 105 et 106 26 octobre	5	9h00 À 15h55	X3
Équitation au centre équestre équilibre	Adresse : 189 QC-112, Marbleton, QC J0B 2L0	Groupe 105 15-29 novembre Groupe 106 10-21 novembre		9h00 À 15h55	X1
Escalade intérieure (Vertige)	290 rue brooks, Sherbrooke	Groupe 105 20 décembre Groupe 106 16 décembre	5 3	 9h40 à 11h40	X1 X1
Ski alpin ou planche à neige au Mont Orford	Station de ski Mont-Orford 4380, Chemin du Parc Orford (Québec) J1X 7N9	2 dates parmi les suivantes Groupe 105 23- 31 janvier 7 -14 février Groupe 106 26 janvier 2- 10 - 16 février		9h00 À 15h55	X1 par jour
Le Module (parkour)	entrée à l'arrière, 1585 Rue Denault, Sherbrooke, QC J1H 2R1	Groupe 106 6 avril Groupe 105 12 avril	7 9	13h00 À 15h55	X1
Camp de fin d'année	Bootcamp North Hatley Sépaq Orford Secteur Stukely	Groupe 105 24-25-26 mai Groupe 106 30-31mai 1 ^{er} juin	8,9,1 3,4,5		X2

N. B. Certaines sorties pourraient s'ajouter ou être annulées pendant l'année.



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie	
Nom du demandeur :	Marc Paillet
Titre du projet de sortie :	Sorties en Santé globale
☒ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école	ou ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement
Lieu :	Tableaux en Annexe
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :	Tableaux en Annexe
Numéro de téléphone d'urgence :	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)	
Intention pédagogique poursuivie	
Dépassement de soi et activités de plein air en lien avec la vision du programme Santé globale	
Clientèle et groupe(s) concerné(s)	
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____
☒ 2 ^e secondaire gr. : 205, 206	☐ L'Alternative
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée
☒ 4 ^e secondaire gr. : 405	
☐ COM	☐ FPT1
☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ CPT2	☐ FMS
Nombre d'élèves présents à cette activité : 26 par groupe par sortie	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves	
Marc Paillet, enseignant de Santé globale de 2 ^e et 4 ^e secondaire	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)	
Différent accompagnateurs en cours d'année	

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	Entre 185 et 800 \$ par élève selon les sorties
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers) (exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers) (exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	Entre 2500 et 15000 \$ selon le kilométrage et le nombre de jour (1 ou 2 jours)
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	Suppléance au besoin selon mon horaire et les sorties
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. Repas payé par l'élève pour certaines sorties 5 \$ 2. Repas payé à même le budget S.G. pour certaines sorties 3. Hébergement gratuit (tente) ou à même le budget S.G. ou à même le budget S.G.	400 - 1000 / repas / élève 400 - 400 / élève
Total :	

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	Inscription Santé globale 6000 \$
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	—
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	—
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	—
Total :	Budget de 6000 \$ 26 élèves

Mare Paillé
Signature du demandeur

et ce, pour chacun
des 3 groupes (2 de 2^{es})
(1 de 4^{es}).

Réservé à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	11 oct 2022
Signature de la direction :	<u>[Signature]</u>
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	

Sorties Santé globale 2022-2023, 2^e secondaire

Endroit	Date	Jour	Groupe	Durée
Exteria Terrain d'Aventures, Drummondville	20 septembre	8	206	Journée
	23 septembre	2	205	
Vélo-découverte (CNCB), Bromont	21 octobre	2	205	Journée
	24 octobre	3	206	
Sortie golf (champ de pratique), East Angus	Fin septembre			1/2 journée, (S.G.)
Sortie golf (mini partie), East Angus	Début octobre			1/2 journée, (S.G.)
Randonnée, Mont Chapman, Stoke	21 novembre	3	206	Journée
	22 novembre	4	205	
Camp d'hiver, Stoke	12 et 13 décembre	8 et 9	206	2 jours et 1 nuit
	19 et 20 décembre	4 et 5	205	
Ski, Mont Orford 1	20 ou 26 janvier	8 ou 3	206	Journée
	25 janvier	2	205	
Ski, Mont Orford 2	9 février	2	205	Journée
	10 février	3	206	
Randonnée Micklâ, Plessisville	7 mars (à confirmer)	4	205	Journée
	13 mars (à confirmer)	8	206	
Centre équestre Geronimo, East Angus	9 mai	8	206	Journée
	12 mai	2	205	
Kayak, Rivière Aux Cerises, Magog	30 mai	3	206	Journée
	7 juin	8	205	

Sorties Santé globale 2022-2023, 4^e secondaire

Endroit	Date	Jour	Groupe	Durée
Randonnée 17 km + camping au Mont Élan, Westbury	21 et 22 septembre	9 et 1	405	2 journées
Sortie golf (Champ de pratique), East Angus	26 septembre p.1 + p.2	3	405	1/2 journée, (S.G.)
Sortie golf (mini partie), East Angus	30 septembre p.3 + p.4	7	405	1/2 journée, (S.G.)
Vélo de montagne + tyrolienne, Sutton	11 octobre	3	405	1 journée
Camp d'hiver, Stoke	18 et 19 janvier	6 et 7	405	2 journées
Ski Mont Sutton, Sutton	16 et 17 février	7 et 8	405	2 journées
Rafting Nouveau Monde, Rivière Rouge, Argenteuil	15 mai et 16 mai	3 et 4	405	2 journées



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

188, rue Kennedy
East Angus, QC, J0B 1R0
louisstlaurent.erhc.qc.ca

Formulaire de demande de sortie et son pour l'animation
L'UNE LOUIS-SANT-LAURENT AVEC UN PAYS LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Formulaire de demande de sortie

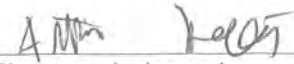
Nom du demandeur : Antoine Hallée			
Titre du projet de sortie : Programme Santé globale			
☐	Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école		☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement
Lieu : Divers			
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : Voir calendrier			
Numéro de téléphone d'urgence : 819-437-0547			
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire) Voir le calendrier joint			
Intention pédagogique poursuivie Programme Santé globale sec 3			
Clientèle et groupe(s) concerné(s)			
☐ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative	
☒ 3 ^e secondaire	gr. : 305	☐ Classe adaptée	
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____		
☐ COM		☐ CPT1	☐ FPT1
☐ CPT2		☐ FMS	☐ FPT2-3
Nombre d'élèves présents à cette activité : environ 32			
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves Voir les détails sur le calendrier			
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)			
Enseignant ou accompagnateur autorisé par l'école			

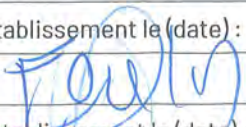
Coût du projet de sortie

Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	Selon l'activité
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	Variable
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	Si applicable
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	Variable
Total :	600\$ par élève pour l'année

Financement du projet de sortie

Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. Frais d'inscription au programme (incluant le 200\$ assumé par le ministère) 2. _____ 3. _____	600\$ par élève pour l'année.
Total :	600\$/élève pour l'année


 Signature du demandeur

Présenté à la direction d'établissement le (date) :
Signature de la direction : 
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :

Sorties Santé globale groupe 316-05

Activité	Adresse	Date	Heure	Accompagnateurs	Suppléances
Tennis		Mercredi 31 août	Demi-journée AM	X	X
Tennis		Mercredi 7 septembre	Demi-journée PM	X	X
Tennis		Jeudi 15 septembre	Demi-journée AM	X	X
Tennis		Mercredi 21 septembre	Demi-journée PM	X	X
Sortie Mont St-Joseph	189, route du Parc Notre-Dame-des-Bois QC J0B 2E0 Canada	Mercredi 28 septembre	Départ : 9h10 Retour : 16h	1	P3 (Jour 5)
Fléchivores (Tir à l'arc)	1875 rue Dunant, Sherbrooke, QC, J1H6L5	Mercredi 26 Octobre	Départ : 9h10 Retour : 15h45	1	P3 (Jour 5)
Fatbike	310 Côte de l'Artiste, St-Denis de Brompton, QC, J0B2P0	Mardi 17 janvier *Date sujet à changement dépendamment de la météo	Départ : 9h10 Retour : 15h45	1	P3 (Jour 5)
Fatbike	310 Côte de l'Artiste, St-Denis de Brompton, QC, J0B2P0	Lundi 23 janvier *Date sujet à changement dépendamment de la météo	Départ : 9h10 Retour : 15h45	1	X (Jour 9)

Arena		Vendredi 13 janvier	P1	X	X
Arena		Jeudi 19 janvier	P3	X	X
Arena		Jeudi 26 janvier	P1	X	X
Arena		Jeudi 2 février	P3	X	X
Arena		Mardi 7 février	P4	X	X
Arena		Vendredi 10 février	P1	X	X
Arena		Mardi 14 février	P2	X	X
Arena		Jeudi 16 février	P3	X	X
Arena		Jeudi 23 février (seulement si la journée blanche est annulée)	P1	X	X
Ski Mont Orford	4380 Chem. du Parc, Orford, QC J1X 7N9	Mardi 31 janvier *Date sujet à changement dépendamment de la météo	Départ 9h10 Retour 15h45	2	P3 (Jour 5)
Ski Mont Orford	4380 Chem. Du Parc, Orford, QC J1X7N9	Lundi 20 février *Date sujet à changement dépendamment de la météo	Départ 9h10 Retour 15h45	2	X (Jour 9)
Sortie Mont- Mégantic	189, route du Parc Notre- Dame-des-Bois QC J0B 2E0 Canada	Mardi 14 mars	Départ 9h10 Retour 19h	1	X (Jour 9)
Parc Découverte de la Nature Baldwin	2471 Chem. de Baldwin Mills- Barnston,	Mercredi 17 mai	Départ 9h10 Retour 15h45	1	P3 (Jour 5)

	Coaticook, QC J1A 2S4				
Camp d'été	Parc national de la Mauricie, Lac Wapuzagonke	Mardi 30 mai Mercredi 31 mai Jeudi 1er juin	Départ Mardi 9h10 Retour jeudi 15h45	2	30 mai : P2 (Jour 3) 31 mai : P2 (Jour 4) 1 ^{er} juin P3 (Jour 5)

* Certaines dates sont sujets à changement au courant de l'année. Des dates peuvent aussi s'ajouter ou se retirer.



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie

Nom du demandeur : Wendy-lee Gravelle

Titre du projet de sortie : Défi des recrues

☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école ou ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement

Lieu : Polyvalente Martignac

Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) :

18 octobre

Numéro de téléphone d'urgence : 819-820-6173

Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)

Défi des recrues,

Intention pédagogique poursuivie faire connaître la formation professionnelle

Clientèle et groupe(s) concerné(s)

☒ 1 ^{re} secondaire	gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire	gr. : _____	☐ COM	☐ FPT1
☐ 2 ^e secondaire	gr. : _____	☐ L'Alternative		☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ 3 ^e secondaire	gr. : _____	☐ Classe adaptée		☐ CPT2	☐ FMS
☐ 4 ^e secondaire	gr. : _____				

Nombre d'élèves présents à cette activité : 125

Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves

Véronique Buniar Vanessa Deslandes
Isabelle Cournoyer Alexis Dalpé Josée Guillette

Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	1270\$
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	140\$
Frais de préparation et autre matériel	
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	
Total :	1410\$

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0\$
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	0\$
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	0\$
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. formation professionnelle 2. école 3. _____	1270 140
Total :	1410\$

Anne Lachance pour
 Signature du demandeur
 Wendy-Lee Gravelle

Réserve à l'administration
Présenté à la direction d'établissement le (date): 11/10/22
Signature de la direction : Anne Lachance
Approuvé par le conseil d'établissement le (date):



**FORMULAIRE DE PRÉSENTATION POUR L'APPROBATION
D'UNE SORTIE ÉDUCATIVE AVEC FRAIS PAR LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

DIRECTIVES : Ce formulaire doit être dûment rempli par la personne responsable de la sortie éducative et recevoir l'approbation du directeur d'école et du conseil d'établissement avant que puisse être amorcée l'organisation de la sortie

Présentation du projet de sortie	
Nom du demandeur : <u>Marjorie Tremblay</u>	
Titre du projet de sortie : <u>Sortie au verger</u>	
☐ Mon projet a été accepté dans l'appel de projets de la Cité-école	<u>ou</u> ☒ Mon projet est à caractère pédagogique uniquement
Lieu : <u>Pommaibonne ou Gros Pierre</u>	
Date(s) et heure(s) (joindre le calendrier des sorties au besoin) : <u>21 octobre 9h30 à 14h00</u>	
Numéro de téléphone d'urgence : <u>(819) 829-7002</u>	
Description (joindre l'adresse d'un site internet ou d'un dépliant publicitaire)	
Intention pédagogique poursuivie <u>Projet entrepreneurial en collaboration avec Haïsson Estrie pour la création de tartes aux pommes</u>	
Clientèle et groupe(s) concerné(s)	
☐ 1 ^{re} secondaire gr. : _____	☐ 5 ^e secondaire gr. : _____
☐ 2 ^e secondaire gr. : _____	☐ L'Alternative
☐ 3 ^e secondaire gr. : _____	☐ Classe adaptée
☐ 4 ^e secondaire gr. : _____	
☒ COM	☐ FPT1
☐ CPT1	☐ FPT2-3
☐ CPT2	☐ FMS
Nombre d'élèves présents à cette activité : <u>12</u>	
Membre(s) du personnel responsable(s) de la supervision des élèves <u>Marjorie Tremblay Caroline Dumas</u> <u>Audrey Bizier</u>	
Nom des accompagnateurs (bénévole, parent, etc.)	

Coût du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Coût du droit d'entrée par élève ou coût forfaitaire de l'activité (ex. : 12 \$ par élève ou 500 \$ pour la présentation)	250\$
Estimation des coûts de transport À titre indicatif : Moins de 100 km : Autobus écolier (48 passagers)(exemple de frais pour Sherbrooke : 350 \$, Mégantic et Bromont : 800 \$) Plus de 100 km : Autocar de luxe (56 passagers)(exemple de frais pour Montréal ou Québec : 1 400 \$) Covoiturage : Frais de déplacement en vigueur applicables	Km avec nos voitures
Frais de suppléance, s'il y a lieu (70 \$ par période par enseignant)	avec élève
Frais de préparation et autre matériel	/
Autres frais (ex. : hébergement, repas, transport matériel, location, etc.) S'il y a lieu, précisez : 1. _____ 2. _____ 3. _____	/
Total :	

Financement du projet de sortie	
Détails des coûts	Montant
Montant assumé par les élèves (aucuns frais ne peuvent être chargés aux élèves pour les activités obligatoires)	0
Montant assumé par l'appel de projets de la Cité-école	
Montant assumé par la Fondation Louis-St-Laurent (5 \$ par élève pour les activités obligatoires)	
Autre source de financement S'il y a lieu, précisez : 1. ose entreprendre 2. _____ 3. _____	
Total :	

Margot Tremblay
Signature du demandeur

Réserve à l'administration	
Présenté à la direction d'établissement le (date) :	11 oct 2022
Signature de la direction :	[Signature]
Approuvé par le conseil d'établissement le (date) :	

Proposition de calendrier des principaux sujets traités au conseil d'établissement

Ce calendrier fait partie de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement (conseil). Il est présenté à titre indicatif et la *Loi sur l'instruction publique* a préséance.

Certaines responsabilités (ex. : adoption du budget annuel, consultation annuelle des élèves et rapport annuel) doivent faire partie des sujets traités et être planifiés au calendrier du conseil, qui doit prévoir la tenue d'**au moins cinq séances par année scolaire**.

Le suivi du budget annuel, du projet éducatif et du plan de lutte contre l'intimidation et la violence peuvent avoir lieu à différents moments pendant l'année scolaire, selon les réalités et la périodicité établies dans chaque milieu. Les autres pouvoirs (ex. : consultation des parents, avis à la direction d'établissement et conclusion de contrats) peuvent être exercés selon les décisions du conseil.

En tout temps, les décisions prises par le conseil demeurent valides jusqu'à ce qu'il les modifie à nouveau. De plus, le conseil peut, conformément aux règles de régie interne qu'il a adoptées, ajouter à ses séances des points d'information et de communication, selon les besoins exprimés par les membres et la direction de l'établissement.

Le terme « établissement » comprend les écoles primaires et secondaires ainsi que les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Principaux articles de la Loi sur l'instruction publique (LIP)	Principaux sujets traités
AOÛT ET SEPTEMBRE	
Art. 47	Préparation de l'assemblée générale annuelle des parents et envoi de la convocation, élection des représentants, des membres substitués et du représentant au comité de parents (de même qu'un représentant substitut au comité de parents si l'assemblée en décide ainsi)
Art. 48 à 51.1 et 102	Élection des membres du personnel et des élèves
Art. 83 et 110.3.1	Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur : • les services éducatifs et les services extrascolaires offerts; • le contenu du projet éducatif et son évaluation; • l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence.
Art. 75 et 109.1 Art. 83.1 et 110.4	Formation d'un organisme de participation des parents, si l'assemblée générale des parents en décide ainsi
Art. 96	Formation complète du conseil selon les règles de composition établies dans la LIP
Art. 42 et 102	Formation d'un comité de parents du service de garde si des parents en font la demande au conseil d'établissement
Art. 256	
Art. 53 et 459.5	Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement <i>Il est suggéré que toutes les personnes prenant part au conseil d'établissement, dont la direction d'établissement, puissent planifier et suivre en commun cette formation lors des premières séances du conseil.</i>
SEPTEMBRE ET OCTOBRE	
Art. 53 et 70	Première séance du conseil, formation obligatoire et dénonciation d'intérêts pour tous
Art. 56 et 107	Choix de la présidence et de la vice-présidence
Art. 42	Nomination des représentants de la communauté
Art. 67 et 108	Établissement des règles de régie interne et du calendrier des séances du conseil, et diffusion du calendrier aux parents et aux membres du personnel
Art. 66 et 108	Adoption du budget annuel de fonctionnement du conseil
Art. 74 et 109	Présentation et suivi du projet éducatif
Art. 87	Approbation de la programmation des activités nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'établissement
Art. 95, 96.24, 110.4 et 110.13	Adoption ou suivi du budget annuel de l'établissement (budget révisé, allocations spécifiques, mesures décentralisées, etc.)
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE	
Art. 37 et 97.1	Suivi du projet éducatif ou actualisation au besoin
Art. 76 et 110.2	Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou des règles de fonctionnement dans le cas des centres) <i>Par exemple, le conseil approuve ces règles et mesures qui entrent en vigueur en novembre de l'année scolaire en cours jusqu'en novembre de l'année suivante. Un conseil pourrait aussi approuver ces règles et mesures au printemps, pour qu'elles soient en vigueur l'année scolaire suivante (ex. : code de vie dans l'agenda remis aux élèves en début d'année).</i>

Principaux articles de la Loi sur l’instruction publique (LIP)	Principaux sujets traités
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE (SUITE)	
Art. 84, 89 et 110.2	Approbation des modalités de mise en œuvre du régime pédagogique – en tout temps
Art. 85	Approbation de l'orientation générale quant à l'enrichissement des contenus indicatifs et à l'élaboration des programmes d'études locaux, et des modalités d'intégration des activités et contenus prescrits par le ministre
Art. 89.2 et 110.4	Planification de la consultation obligatoire auprès des élèves
Art. 94 et 110.4	Décisions au sujet des activités de financement – fonds à destination spéciale
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
JANVIER, FÉVRIER ET MARS	
Art. 77.2	Adoption des règles de fonctionnement des services de garde (pour l'an prochain)
Art. 86 et 89	Approbation du temps alloué pour les matières obligatoires et à option (pour l'an prochain)
Art. 88 et 110.2	Approbation de la mise en œuvre des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire dans le cas des centres)
Art. 89.2 et 110.4	Consultation des élèves sur un sujet relatif au fonctionnement de l'établissement (activités parascolaires, climat social, etc.)
Art. 96.22 et 110.13	Consultation par la direction sur les besoins de l'établissement en biens et services – en cours ou en prévision de l'an prochain
MARS, AVRIL ET MAI	
Art. 3, al. 4; 7, al. 3; 75.0.1, al. 1 et 2; et 292, al. 3	Approbation des contributions financières exigées pour du matériel, des activités scolaires, des services offerts dans le cadre d'un projet pédagogique particulier et des services de surveillance du dîner (pour l'an prochain)
Art. 77.1	Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste de matériel d'usage personnel – pour l'an prochain
Art. 79 et 110.1	Consultation par le centre de services scolaire sur les critères de sélection de la direction d'établissement
Art. 96.15	Consultation au sujet des manuels scolaires et du matériel didactique pour l'an prochain
Art. 75.1 et 110.4	Adoption ou actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence pour l'an prochain, et distribution d'un document aux parents et, le cas échéant, aux élèves
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Analyse de la situation de l'établissement, adoption du projet éducatif, transmission au centre de services scolaire, transmission et publication du document (et de son évaluation) aux parents et aux membres du personnel
MAI ET JUIN	
Art. 87	Approbation des activités éducatives pour l'an prochain (sorties, voyages, etc.) – ou en tout temps pendant l'année
Art. 95 et 110.4	Adoption de la proposition du budget annuel de l'établissement en préparation de l'an prochain
Art. 74, 75, 109 et 109.1	Évaluation du projet éducatif et communication de cette évaluation aux parents et aux membres du personnel
Art. 83.1 et 110.4	Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence pour l'année en cours, et distribution d'un document faisant état de cette évaluation aux parents, aux membres du personnel, aux élèves (le cas échéant) et au protecteur de l'élève
Art. 66 et 108	Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire
Art. 82 et 110.4	Préparation et adoption du rapport annuel du conseil d'établissement, et transmission au centre de services scolaire
TOUT AU LONG DE L'ANNÉE OU AU BESOIN	
Art. 78, 78.1, 110 et 110.0.1	Donner son avis au centre de services scolaire ou à la direction de l'établissement (pouvoir d'initiative)
Art. 87	Approbation des activités nécessitant un changement à l'horaire quotidien ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école
Art. 89.1	Consultation des parents de l'école
Art. 96.13 et 110.10	Transmission de documents à l'intention des parents
Art. 90 et 110.3	Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)
Art. 93 et 110.4	Approbation de l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement
Art. 96.15	Informations sur les propositions approuvées par la direction d'établissement
Art. 96.24 et 110.13	Suivi du budget annuel de l'établissement
Art. 217	Consultations par le centre de services scolaire (politiques, règlements, etc.)

FICHE THÉMATIQUE

04

Volet 3 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement

VERBES UTILISÉS (ADOPTER, APPROUVER,

CONSULTER, INFORMER, ETC.)

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (conseil). Que vous ayez à adopter un document, à approuver une activité ou à être consulté sur un projet, voici les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions.

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex. : budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.



Peut / Doit

Il est important de distinguer certaines nuances présentes dans la LIP lorsqu'il est question de «pouvoir» et de «devoir» (ex.: le conseil peut, le conseil doit).

Le «peut» indique une possibilité, alors que le «doit» précise un devoir, une obligation prescrite par la LIP.

CONSULTER (ou être consulté)

Consulter prend ici le sens large de «demander l'avis».

Une consultation peut être obligatoire et constituer une responsabilité du conseil.

Par exemple, le conseil **doit consulter** les élèves au moins une fois par année.

Une consultation peut également être un pouvoir accordé au conseil.

Par exemple, le conseil **doit être consulté** sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, sur les critères de sélection de la direction d'établissement, sur les besoins de l'école ou du centre en biens et services, etc.

Lorsque la consultation est facultative, la LIP indique que le conseil « peut donner son avis, peut consulter » selon les circonstances.

Par exemple, les parents du conseil **peuvent** consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs.

Lorsque la LIP prévoit une obligation de consultation, une décision prise en l'absence de consultation auprès des membres du conseil pourrait être contestée.

À titre d'exemple, le centre de services scolaire **doit consulter** les conseils sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés (ex.: acte d'établissement, certains documents relatifs à des politiques ou des règlements).

Somme toute, les consultations obligatoires doivent être réelles et adéquates; le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement doit fournir une information suffisante et de qualité, et donner au conseil un délai suffisant pour exprimer son point de vue, bien avant que la décision soit arrêtée, de manière à permettre justement au conseil de pouvoir influencer cette décision. Elles sont donc préalables à la validité de toute décision prise par le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement.

INFORMER

Informar signifie transmettre toute l'information pertinente aux personnes concernées.

DOIT INFORMER

Le conseil doit, par exemple, informer les parents, les membres du personnel et la communauté des services offerts par l'établissement et rendre compte de leur qualité, informer les parents et les membres du personnel des dates des séances du conseil, etc.

DOIT ÊTRE INFORMÉ

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex.: les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement).





Clientèle scolaire au 30 septembre 2022

Classification / Programme	Total
Appoint de la 1 ^{re} secondaire (AP1)	18
Appoint de la 2 ^e secondaire (AP2)	19
Classe adaptée (CLA)	11
Classe communication (COM)	12
Cours préparatoire au travail 1 (CP1)	8
Cours préparatoire au travail 2 (CP2)	21
Formation aux métiers semi-spécialisés (FMS)	14
Formation préparatoire au travail 1 (FT1)	13
Formation préparatoire au travail 2 (FT2)	6
Formation préparatoire au travail 3 (FT3)	6
1 ^{re} secondaire (G-1)	51
2 ^e secondaire (G-2)	66
3 ^e secondaire (G-3)	81
4 ^e secondaire (G-4)	40
4 ^e secondaire (STE)	22
5 ^e secondaire (G-5)	66
Programme Santé globale de la 1 ^{re} secondaire (SG1)	52
Programme Santé globale de la 2 ^e secondaire (SG2)	52
Programme Santé globale de la 3 ^e secondaire (SG3)	31
Programme Santé globale de la 4 ^e secondaire (SG4)	14
Programme Santé globale / Science forte de la 4 ^e secondaire (SGS)	12
L'Alternative (LAL)	39
Scolarisation à domicile (SC0)	11
Total :	665



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

1^{re} secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais 40 %	✓	✓	✓	École
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓	✓	✓	École
	Écrire des textes 30 %		✓	✓	École
Français	Lire 40 %	✓	✓	✓	École
	Écrire 40 %	✓	✓	✓	École
	Communiquer oralement 20 %		✓	✓	
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %	✓	✓	✓	École
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓	École
Science et technologie	Pratique 40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie 60 %	✓	✓	✓	École
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.					
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des images 30 %		✓	✓	
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	

✓ : Communication à l'étape

1^{re} secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Éthique et culture religieuse 100 %	Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue 50 %		✓	✓	
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue 50 %				
Géographie 100 %	Lire l'organisation d'un territoire Interpréter un enjeu territorial Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire	✓	✓	✓	
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 %	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire	✓	✓	✓	École
Musique 100 %	Créer des œuvres musicales et Interpréter des œuvres musicales 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des œuvres musicales 30 %		✓	✓	
Programme Santé globale 100 %	Coopérer Actualiser son potentiel Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Autre compétence	À confirmer			✓	

* Notes

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)(obligatoire ou unique) ou l'école.
- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

2^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais 40 %	✓	✓	✓	École
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓	✓	✓	École
	Écrire des textes 30 %		✓	✓	École
Français	Lire 40 %	✓	✓	✓	CSS
	Écrire 40 %	✓	✓	✓	MEES
	Communiquer oralement 20 %		✓	✓	
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %	✓	✓	✓	CSS
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓	CSS
Science et technologie	Pratique 40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie 60 %	✓	✓	✓	École
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.					
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des images 30 %		✓	✓	
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	

✓ : Communication à l'étape

2^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Éthique et culture religieuse 100 %	Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue 50 %		✓	✓	
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue 50 %				
Géographie 100 %	Lire l'organisation d'un territoire	✓	✓	✓	
	Interpréter un enjeu territorial	✓	✓	✓	
	Construire sa conscience citoyenne à l'échelle planétaire		✓	✓	
Histoire et éducation à la citoyenneté 100 %	Interroger les réalités sociales dans une perspective historique	✓	✓	✓	École
	Interpréter les réalités sociales à l'aide de la méthode historique	✓	✓	✓	École
	Construire sa conscience citoyenne à l'aide de l'histoire		✓	✓	École
Musique 100 %	Créer des œuvres musicales et Interpréter des œuvres musicales 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des œuvres musicales 30 %		✓	✓	
Programme Santé globale 100 %	Coopérer Actualiser son potentiel Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Autre compétence	À confirmer			✓	

* Notes

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)(obligatoire ou unique) ou l'école.
- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

3^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais 40 %	✓	✓	✓	École
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓	✓	✓	École
	Écrire des textes 30 %	✓	✓	✓	École
Français	Lire 40 %	✓	✓	✓	École
	Écrire 40 %	✓	✓	✓	École
	Communiquer oralement 20 %		✓	✓	
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %	✓	✓	✓	École
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓	École
Science et technologie	Pratique 40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie 60 %	✓	✓	✓	École
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.					
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques 70 %		✓	✓	
	Apprécier des images 30 %				
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	

✓ : Communication à l'étape

3^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Histoire du Québec et du Canada 100 %	Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada Interpréter une réalité historique	✓	✓	✓	Proposée par le MEES
Musique 100 %	Créer des œuvres musicales et Interpréter des œuvres musicales Apprécier des œuvres musicales		✓	✓	
Programme Santé globale 100 %	Coopérer Actualiser son potentiel Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Autre compétence	À confirmer			✓	
OPTIONS :					
Arts plastiques - Murale de la Cité	Créer et reproduire des œuvres pour l'aménagement de la Cité-école	✓	✓	✓	
Concentration en éducation physique	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Concentration en musique	Créer des œuvres musicales et Interpréter des œuvres musicales Apprécier des œuvres musicales	✓	✓	✓	

* Notes

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (obligatoire ou unique) ou l'école.
- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

4^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais	40 %	✓	✓	✓	École
	Comprendre des textes lus et entendus	30 %	✓	✓	✓	École
	Écrire des textes	30 %	✓	✓	✓	École
Français	Lire	40 %	✓	✓	✓	École
	Écrire	40 %	✓	✓	✓	École
	Communiquer oralement	20 %		✓	✓	
Mathématique SN et CST	Résoudre une situation-problème	30 %	✓	✓	✓	École
	Utiliser un raisonnement mathématique	70 %	✓	✓	✓	MEES
Science et technologie	Pratique	40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie	60 %	✓	✓	✓	MEES
Science et technologie de l'environnement	Pratique	40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie	60 %				
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.						
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques	70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des images	30 %		✓	✓	
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif		✓	✓	✓	

✓ : Communication à l'étape

4^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Éthique et culture religieuse 100 %	Réfléchir sur des questions éthiques Pratiquer le dialogue 50 %	✓	✓	✓	
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue 50 %				
Histoire du Québec et du Canada 100 %	Caractériser une période de l'histoire du Québec et du Canada Interpréter une réalité historique	✓	✓	✓	MEES
Musique 100 %	Créer des œuvres musicales et Interpréter des œuvres musicales 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des œuvres musicales 30 %				
Programme Santé globale 100 %	Coopérer Actualiser son potentiel Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Autre compétence	À confirmer			✓	
OPTIONS :					
Concentration en arts plastiques	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des images 30 %				
Concentration en éducation physique	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Musique et technologies		✓	✓	✓	

* Notes

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) (obligatoire ou unique) ou l'école.
- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

5^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde Programme de base	Communiquer oralement en anglais 40 %	✓	✓	✓	MEES
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓	✓	✓	École
	Écrire des textes 30 %	✓	✓	✓	MEES
Français	Lire 40 %	✓	✓	✓	CSS
	Écrire 50 %	✓	✓	✓	MEES
	Communiquer oralement 10 %	✓	✓	✓	
Mathématique SN et CST	Résoudre une situation-problème 30 %	✓	✓	✓	École
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓	École
Chimie	Pratique 40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie 60 %	✓	✓	✓	École
Physique	Pratique 40 %	✓	✓	✓	École
	Théorie 60 %	✓	✓	✓	École
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.					
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles et Créer des images médiatiques 70 %	✓	✓	✓	
	Apprécier des images 30 %		✓	✓	
Éducation financière 100 %	Prendre position sur un enjeu financier	✓	✓	✓	

✓ : Communication à l'étape

5^e secondaire

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Éthique et culture religieuse 100 %	Réfléchir sur des questions éthiques 50 %	✓	✓	✓	
	Manifester une compréhension du phénomène religieux 50 % Pratiquer le dialogue				
Monde contemporain 100 %	Interpréter un problème du monde contemporain Prendre position sur un enjeu du monde contemporain	✓	✓	✓	
Musique 100 %	Créer des œuvres musicales et 70 %	✓	✓	✓	
	Interpréter des œuvres musicales Apprécier des œuvres musicales 30 %		✓	✓	
Santé et bien-être 100 %		✓	✓	✓	
Autre compétence	À confirmer			✓	
OPTIONS :					
Concentration en arts plastiques	Créer des images personnelles et 70 %	✓	✓	✓	
	Créer des images médiatiques Apprécier des images 30 %				
Concentration en éducation physique	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓	
Musique et technologies		✓	✓	✓	

* Notes

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)(obligatoire ou unique) ou l'école.
- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



**POLYVALENTE
LOUIS-
SAINT-LAURENT**

RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

Adaptation scolaire
CAPS

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Communiquer	Communiquer	✓		✓
Exploiter l'information	Exploiter l'information		✓	✓
Interagir avec son milieu	Interagir avec son milieu	✓		✓
Agir avec méthode	Agir avec méthode		✓	✓
Agir de façon sécuritaire	Agir de façon sécuritaire		✓	✓

* Note

- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ : Communication à l'étape

Adaptation scolaire
COM, CPT1 et 2

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Anglais langue seconde	Communiquer oralement en anglais 40 %	✓	✓	✓
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓	✓	✓
	Écrire des textes 30 %		✓	✓
Arts plastiques 100 %	Créer des images personnelles Créer des images médiatiques	✓	✓	✓
	Apprécier des images			
Éducation physique et à la santé 100 %	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓
Éthique et culture religieuse 100 %	Réfléchir sur des questions éthiques	✓		✓
	Manifester une compréhension du phénomène religieux Pratiquer le dialogue		✓	✓
Français	Lire 35 %	✓	✓	✓
	Écrire 25 %		✓	✓
	Communiquer oralement 40 %		✓	✓
Histoire et éducation à la citoyenneté/ Géographie 100 %	Histoire et éducation à la citoyenneté / Géographie	✓	✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓

✓ : Communication à l'étape

Adaptation scolaire
COM, CPT1 et 2

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Science et technologie	Chercher des réponses à des problèmes scientifiques et communiquer (pratique)		✓	✓
	Mettre à profit ses connaissances scientifiques et communiquer (théorie)	✓	✓	✓
Autre compétence	A confirmer			✓

* Note

- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation
axée sur l'emploi
FPT1

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Anglais langue seconde	Interagir oralement en anglais (prépondérante)	✓	✓	✓
	Lire, écouter et visionner des textes variés	✓	✓	✓
	Écrire des textes variés		✓	✓
Autonomie et participation sociale	Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante		✓	✓
	Adopter une position réfléchie sur des enjeux de la vie courante	✓		✓
	Faire une expérience de participation sociale dans son milieu		✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓
Expérimentation technologique et scientifique	Chercher des réponses à des problèmes scientifiques Communiquer (pratique)		✓	✓
	Mettre à profit ses connaissances scientifiques (prépondérante) Communiquer (théorie)	✓		✓
Français	Lire et apprécier des textes variés	✓		✓
	Écrire des textes variés		✓	✓
	Communiquer oralement (prépondérante)		✓	✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Construire son appartenance au territoire	✓		✓
	Construire son appartenance à la société québécoise		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème		✓	✓
	Utiliser un raisonnement mathématique (prépondérante)	✓		✓

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation
axée sur l'emploi
FPT1

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel		✓	✓
	Se donner une représentation du monde du travail	✓		✓
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		✓	✓
Sensibilisation au marché du travail	Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail		✓	✓
	Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail	✓		✓
	Se représenter les exigences propres à différentes situations de travail	✓		✓
Autre compétence	À confirmer			✓

* Note

- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation
axée sur l'emploi
FPT2

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Anglais langue seconde	Interagir oralement en anglais (prépondérante)		✓	✓
	Lire, écouter et visionner des textes variés	✓		✓
Autonomie et participation sociale	Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante		✓	✓
	Adopter une position réfléchie sur des enjeux de la vie courante	✓		✓
	Faire une expérience de participation sociale dans son milieu		✓	✓
Éducation physique et à la santé	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓
	Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	✓	✓	✓
	Adopter un mode de vie sain et actif	✓	✓	✓
Français	Lire et apprécier des textes variés	✓		✓
	Écrire des textes variés		✓	✓
	Communiquer oralement (prépondérante)	✓		✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Construire son appartenance au territoire	✓		✓
	Construire son appartenance à la société québécoise		✓	✓
Insertion professionnelle	S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés	✓		✓
	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème		✓	✓
	Mettre à profit un raisonnement mathématique (prépondérante)	✓		✓

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation
axée sur l'emploi
FPT2

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel	✓		✓
	Se donner une représentation du monde du travail		✓	✓
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		✓	✓
Autre compétence	À confirmer			✓

* Note

- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation
axée sur l'emploi
FPT3

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e
Autonomie et participation sociale	Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante	✓	✓	✓
	Adopter une position réfléchie sur des enjeux de la vie courante	✓		✓
	Faire une expérience de participation sociale dans son milieu		✓	✓
Français	Lire et apprécier des textes variés	✓		✓
	Écrire des textes variés		✓	✓
	Communiquer oralement (prépondérante)	✓		✓
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	Construire son appartenance au territoire	✓		✓
	Construire son appartenance à la société québécoise		✓	✓
Insertion professionnelle	S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés	✓		✓
	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail		✓	✓
Mathématique	Résoudre une situation-problème		✓	✓
	Mettre à profit un raisonnement mathématique (prépondérante)	✓		✓
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel	✓		✓
	Se donner une représentation du monde du travail		✓	✓
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle		✓	✓
Autre compétence	À confirmer			✓

* Note

- Les résultats des évaluations significatives seront visibles sur Mozaïk Portail-Parents.



RENSEIGNEMENTS AUX PARENTS RELATIVEMENT AUX NORMES ET MODALITÉS 2022-2023

✓ Communication à l'étape

Parcours de formation axée
sur l'emploi
FMS

Discipline	Libellés du bulletin	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	EPR
Anglais langue seconde	Communiquer oralement en anglais 40 %		✓	✓	
	Comprendre des textes lus et entendus 30 %	✓		✓	CSS
	Écrire des textes 30 %		✓	✓	CSS
Français	Lire 40 %	✓	✓	✓	CSS
	Écrire 40 %		✓	✓	MEES
	Communiquer oralement 20 %		✓	✓	
Mathématique	Résoudre une situation-problème 30 %	✓	✓	✓	MEES
	Utiliser un raisonnement mathématique 70 %	✓	✓	✓	CSS
Pour les disciplines suivantes, toutes les compétences seront évaluées, mais seulement une note disciplinaire apparaîtra au bulletin.					
Préparation à l'exercice du métier semi-spécialisé 100 %	S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé	✓	✓	✓	
	Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail				
Préparation au marché du travail 100 %	Cerner son profil personnel et professionnel	✓		✓	
	Se donner une représentation du monde du travail Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle				
Autre compétence	À confirmer			✓	

* Note

- La colonne **EPR** fait référence aux épreuves imposées par le centre de services scolaire (CSS), le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)(obligatoire ou unique) ou l'école.



**Dates de fin des étapes, des remises de bulletins (par courriel)
et des rencontres parents-enseignants**

Année scolaire 2022-2023

Première communication aux parents

- Limite pour le dépôt sur Mozaïk : 3 octobre 2022, 16 h
- Remise aux parents : 7 octobre 2022
- Modalité de remise : par courriel

Première étape (valeur = 20 %)

- Du 25 août au 4 novembre 2022 (48 jours de classe)
- Limite pour le dépôt des notes sur GPI-Internet ou Mozaïk : 11 novembre 2022, 16 h
- Rencontres parents-enseignants :
 - 17 novembre 2022, 18 h à 21 h, en présentiel à la cafétéria de la Cité-école
 - 18 novembre 2022, de 9 h à midi, en présentiel sur rendez-vous seulement
 - Sans date fixe, par téléphone

Valorisation de l'excellence :

- Au cours de la semaine du 21 novembre 2022, des certificats d'excellence seront remis aux élèves méritants

Deuxième étape (valeur = 20 %)

- Du 7 novembre 2022 au 3 février 2023 (50 jours de classe)
- Limite pour le dépôt des notes sur GPI-Internet ou Mozaïk : 15 février 2023, 16 h
- Rencontres parents-enseignants :
 - 23 février 2023, 18 h à 20 h, en présentiel à la cafétéria de la Cité-école
 - Sans date fixe, par téléphone

Valorisation de l'excellence :

- Dans la semaine du 13 mars 2023, des certificats d'excellence seront remis aux élèves méritants

Troisième étape (valeur = 60 %)

- Du 7 février au 21 juin 2023 (82 jours de classe, dont les jours du bris horaire)
- Limite pour le dépôt des notes sur GPI-Internet ou Mozaïk : 22 juin 2023, midi
- Remise du bulletin aux parents : pour le 10 juillet 2023
- Modalité de remise : par courriel